

11<sup>e</sup> année · Nouvelle série

**c.m.**  
revue mensuelle

N° 81

Février 1980

Claudine Cyprés

**Deniers publics  
et entreprise  
privée**

Jean Du Bosch

**Agir  
pour la détente**

Jacques Moins

**Danger  
de droite ?**

Paul Aron, Didier Dupont,  
Jean-Maurice Rosier

**Pour un autre  
visage  
des manuels  
littéraires**

Pierre Beauvois

**Energie :  
utilisation  
rationnelle  
et diversification**



**cahiers  
marxistes**

## Sommaire

---

Claudine Cyprès <b>Deniers publics et entreprise privée</b>	p. 1
Pierre Beauvois <b>Energie : utilisation rationnelle et diversification</b>	p. 7
Jean Du Bosch <b>Agir pour la détente</b>	p. 19
Jacques Moins <b>Danger de droite ?</b>	p. 24
Paul Aron, Didier Dupont, Jean-Maurice Rosier <b>Pour un autre usage des manuels littéraires</b>	p. 32
En diagonale — « <b>Belgitude</b> »	p. 39
— <b>A propos de « Bruxelles : mille ans et pas d'argent... »</b>	p. 40
A livres ouverts	p. 42
En revues	p. 47

---

Dessins de Goal

### Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve •

### Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vanderhoff, Jean-Paul Van-keerberghen, Benoît Verhaegen.

**Rédacteur en chef :** Rosine Lewin

**Secrétaire de rédaction :** Pierre Ergo

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

# Deniers publics et entreprise privée

Les contributions théoriques à l'analyse marxiste de l'Etat publiées dans les Cahiers marxistes (1) rappellent entre autres que l'Etat n'est jamais extérieur à l'économie; que par ailleurs, « l'Etat, centre de décision politique, est la condensation matérielle et spécifique d'un rapport de force entre classes et fractions de classes » (2). Le rôle économique de l'Etat retrace donc l'évolution de ce rapport de force. En particulier, le financement public des entreprises reflète un aspect important des luttes au sein de l'Etat pour l'appropriation des deniers publics.

L'importance du rôle économique de l'Etat n'a cessé de croître depuis le siècle dernier. Ainsi, pour l'Etat proprement dit et abstraction faite des entreprises publiques, les dépenses budgétaires représentent 10,6 % du revenu national en 1846, 22,2 % en 1938 et 26 % en 1968. En 1978, les dépenses courantes de l'Etat (consommation publique, subventions et transferts) se sont élevées à 1.159 milliards de francs soit près de 38 % du revenu national. Cette évolution s'est produite par paliers : jusqu'à la Première Guerre mondiale, les dépenses couvraient essentiellement la défense, la dette publique et l'administration générale; les dépenses sociales apparaissent dans l'entre-deux-guerres; après la Seconde Guerre mondiale, tous les postes augmentent fortement, dont les subventions aux entreprises.

L'importance globale du soutien de l'Etat aux entreprises est fort difficile à estimer. En effet, seuls les transferts donnant lieu à des dépenses budgétaires ou comptabilisés par un organisme public sont quantifiables. En revanche, les exonérations d'impôts, de droits de douane, les réductions d'intérêts et les remboursements de prêts forment des transferts invisibles sur lesquels on dispose de peu d'information systématique.

Une des rares études faites sur le sujet (3) montre que les aides visibles (subventions, crédits publics, prêts, etc.) représentent 13 à

(1) Voir les n° 47, 50, 51.

(2) *Cahiers marxistes*, n° 47, p. 27.

(3) C.E.E., « Aide financière aux entreprises et leur répartition par activité économique », 1970.

14 % des dépenses totales de l'Etat belge. Cette proportion serait sensiblement la même en Allemagne et en Italie alors qu'elle se situe entre 18 et 23 % en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

Une comparaison internationale plus descriptive a été effectuée plus récemment par A. Le Pors (4) qui distingue deux grandes catégories d'aides : d'une part celles qui constituent un soutien financier direct à l'accumulation et d'autre part, celles qui résultent de l'utilisation par les entreprises de mécanismes institutionnels existants dont elles tirent des avantages inégaux.

La première catégorie comprend les subventions, les crédits publics et le secteur public. Leur impact sera analysé dans cet article pour la Belgique. La seconde catégorie résulte des différentes politiques économiques et sociales menées par le pays. Ainsi, la politique du crédit, la politique fiscale, la politique des prix, la politique de concurrence déterminent les conditions de mise en valeur du capital. Elles peuvent favoriser certaines entreprises au détriment d'autres. De même, la politique de concertation sociale, telle en particulier celle menée vis-à-vis du chômage (prépension, stagiaires, etc.) peut avoir un effet non négligeable sur les transferts aux industries. L'effet de chacune de ces politiques ne peut évidemment être isolé. C'est seulement par une analyse globale de l'économie que l'on peut s'en faire une idée.

## A. Le soutien financier direct à l'accumulation

### 1. Les subventions et les crédits publics (5)

En Belgique, ce sont principalement deux lois « d'expansion économique » qui organisent ce type d'aide : la loi du 17 juillet 1959 complétée par celle du 30 décembre 1970 (dite loi Leburton). Ses objectifs sont d'une part de « lier davantage l'aide à l'industrie aux impératifs de la planification » et, d'autre part, de lui « donner un caractère plus sélectif » (6). Elles prévoient un financement public des investissements sous différentes formes : réduction des taux d'intérêt, garantie de l'Etat, primes en capital à fonds perdus, exonérations fiscales, etc. Les investisseurs peuvent ainsi bénéficier d'avantages financiers qui réduisent le coût réel des investissements. En principe, l'aide de l'Etat est subordonnée à une politique sociale, à une embauche de personnel. De fait, certains investisseurs ont licencié avant de demander une aide ou encore ont engagé la main-d'œuvre pour une période très courte.

Ainsi, de 1959 à 1977, les investissements aidés représentent 730 milliards (7). Les crédits accordés s'élèvent à 343 milliards et les primes en capital à 17 milliards. Au total, le coût pour l'Etat s'est soldé à 63 milliards depuis 1962 (les statistiques n'existent pas avant). Les investisse-

(4) Le Pors, A., « *Les béquilles du capital* », Seuil, Paris, 1977.

(5) De nombreuses données proviennent de Stokkink, D., « *Le soutien de l'Etat aux entreprises privées* », mémoire de licence, U.L.B., 1979.

(6) AGRF., *Principales mesures d'aides de l'Etat aux entreprises industrielles en Belgique*, 1971.

(7) Ministère des Affaires économiques, « *Rapport aux Chambres législatives sur l'application des lois des 17 juillet 1959 et 30 décembre 1970* ».

ments aidés auraient dû permettre l'embauche de 442.000 personnes si la fraude évoquée plus haut n'avait pas eu lieu.

L'évolution de l'application des lois d'expansion économique présente deux caractéristiques : d'une part le nombre d'aides tend à augmenter et d'autre part les investissements aidés deviennent de plus en plus importants, alors que le nombre de personnes qu'ils devraient permettre d'engager se réduit. Une première conclusion se dégage déjà : les lois d'expansion économique n'ont pas eu pour critère d'application principal la création d'emplois.

Cette constatation est confirmée par l'analyse des crédits octroyés aux PME qui utilisent proportionnellement plus de main-d'œuvre que les grandes entreprises. En effet, de 1959 à 1977, les crédits accordés aux PME ne représentent pas 1 % de l'ensemble des aides.

Que les lois d'expansion aient davantage bénéficié à l'implantation ou au développement de grandes unités de production apparaît aussi à la lumière de la répartition sectorielle des investissements aidés. Les secteurs les plus aidés par les pouvoirs publics sont la métallurgie, les fabrications métalliques et la chimie, qui ont bénéficié de près des trois quarts des investissements aidés. Viennent ensuite les industries alimentaire, textile, et de la construction avec chacune quelque 6 % du total. Les données par secteurs et en fonction de la taille des entreprises ne sont malheureusement pas disponibles. On sait néanmoins que la métallurgie et la chimie sont des secteurs fortement concentrés, tout comme certains sous-secteurs des fabrications métalliques. De plus, pour ces trois secteurs tout particulièrement, le montant moyen investi pour engager un travailleur n'a cessé de croître et représente plus du double en 1977 par rapport à 1959. Même si l'on tient compte de la hausse des prix, cette tendance dénote une primauté pour les investissements de rationalisation accentuant le mouvement de concentration évoqué plus haut.

Enfin, la répartition régionale des aides est largement favorable à la Flandre qui, depuis 1961, a effectué entre 50 et 70 % des investissements aidés. En outre, les lois d'expansion ont surtout été appliquées dans des pôles de développement préexistants (Anvers, Gand, Liège).

L'ensemble de ces données est à mettre en parallèle avec le développement des investissements étrangers en Belgique. En effet, plus de 20 % des investissements pour la construction de nouvelles usines ayant bénéficié des lois d'expansion ont été effectués par des entreprises étrangères ou mixtes pour la période 1959-1978. On retrouve par ailleurs la même répartition sectorielle que pour l'ensemble des investissements aidés, belges et étrangers. Le secteur de la chimie représente 38 % des nouvelles implantations ayant reçu une aide publique, dont 78 % sont étrangères. Pour les fabrications métalliques ces proportions sont respectivement de 23 % et 71 % et pour la métallurgie de 16 et 63 %. C'est donc du fait de l'implantation de sociétés transnationales que ces trois secteurs ont été le plus aidés.

Un premier jeu de conclusions se dégage de l'analyse de l'application des lois d'expansion : le financement public qu'elles ont permis a souvent bénéficié aux secteurs fortement concentrés, où la présence

du capital étranger est importante ; il a participé tant à la concentration des entreprises qu'à l'approfondissement des écarts entre la Wallonie et la Flandre, au profit de cette dernière. De plus, contrairement à ce qui apparaissait dans l'esprit de la loi, le critère de l'emploi n'a pas présidé au choix des investissements aidés. Image d'un rapport de forces, l'application des lois d'expansion montre que l'Etat a privilégié le capital et sa loi du profit au détriment du travail.

A côté des lois d'expansion économique, il faut encore citer l'aide gouvernementale à la recherche industrielle comme moyen de financement public de l'accumulation. Contrairement à la plupart des autres pays, l'Etat exerce très peu de responsabilité en matière de recherches industrielles. Son rôle se limite principalement à des aides financières via l'Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture (IRSIA), le Centre d'étude de l'énergie nucléaire, et à des prêts pour financer des prototypes. Globalement, ce soutien financier est très faible (environ 2 milliards) et n'atteint pas un septième de celui effectué en France.

## 2. Le secteur public

Le poids du secteur public est relativement peu élevé en Belgique par rapport aux autres pays du Marché commun. Selon une étude portant sur 1970 (8) le poids des services publics dans le Produit national brut serait, en termes de valeur ajoutée, égal à 5,1 % en Belgique pour 11,6 % en France, 12,7 % en Allemagne et 17,1 % en Italie. Ceci ne signifie nullement que l'impact de l'Etat soit moins important en Belgique qu'en Allemagne ou qu'en Italie.

Le secteur public se concentre en effet dans quelques secteurs d'activité. Les transports (SNCB, SNCV, Sabena) ainsi que les services des postes et téléphones forment la plus grosse partie des entreprises publiques (quelque 70 % en termes d'emploi). Viennent ensuite les secteurs de l'eau (la Société nationale de distribution d'eau et les intercommunales) et de l'énergie (principalement des sociétés mixtes). Enfin, le secteur public — ou para-public — le plus important du point de vue du financement de l'accumulation est celui des institutions financières : la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, le Crédit Communal, l'Office des chèques postaux et surtout, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut de Réescompte et de garantie, l'Office National du Ducroire, la Société Nationale d'Investissement, etc.

Une évaluation exacte du soutien financier accordé aux entreprises par le biais de ces institutions est impossible à calculer. Il est néanmoins possible de dégager les grandes orientations de ce financement.

Premièrement, le capital privé conserve un rôle prépondérant dans la plupart de ces institutions : que ce soit par leur forme même, ou par leurs fonctions, comme la SNI qui ne gère ni ne contrôle les entreprises qu'elle finance.

---

(8) Centre européen de l'entreprise publique, « *L'Evolution des entreprises publiques dans l'Europe des Neuf* », mai 1973.

Deuxièmement, le soutien aux entreprises exportatrices est fort important et toutes les structures sont prévues à cet effet. Ainsi, la SNCI qui accorde des crédits à moyen et à long terme est le principal apporteur de fonds de Créditexport, organisme de financement des exportations; les sociétés exportatrices représentent 75 % du portefeuille de la SNI. Cette orientation du financement public est forcément discriminatoire. En effet, moins de 10 % des petites et moyennes entreprises travaillent pour l'exportation. Il en résulte que toute mesure en faveur de l'exportation bénéficie prioritairement aux monopoles. Parmi ces derniers, les sociétés transnationales, qui réalisent quelque 30 % des exportations de la Belgique, sont en bonne place. La SNCI poursuit d'ailleurs ouvertement une politique de soutien aux investissements étrangers en Belgique.

Enfin, une partie croissante du financement public est affectée au soutien des entreprises en difficulté. A travers la SNI et la SNCI, l'Etat octroie des aides ou rachète des capitaux devenus non rentables. C'est le cas dans le textile, les chantiers navals et surtout la sidérurgie.

Le soutien financier direct revêt donc en Belgique des formes multiples. Il permet aux capitaux privés de s'acheminer vers les pôles les plus rentables. De plus, en prenant à sa charge les frais qui incombent à l'entreprise, l'Etat favorise leur rentabilité, c'est-à-dire tend à rehausser le taux de profit moyen du capital en Belgique. La décision économique demeure en outre aux mains du privé puisque les choix des investissements, de la production, de l'orientation des ventes, etc., ne sont nullement altérés par l'octroi de crédits non sélectifs. Enfin, le soutien financier direct de l'Etat concerne tous les secteurs. Les petites et moyennes entreprises en bénéficient également et des mesures spécifiques sont prises en leur faveur. Néanmoins, l'Etat s'est structuré de telle manière, c'est-à-dire que les rapports de force ont été tels, qu'en dernière analyse, le financement public est saupoudré dans les entreprises et les secteurs monopolistes, nationaux ou transnationaux. Ceci explique en partie pourquoi le taux de profit moyen de l'économie demeure faible alors que les monopoles redressent leurs profits.

## B. Le rôle de la C.E.E. dans le financement public.

Le traité de Rome pose le principe de l'incompatibilité des aides d'Etat avec le Marché commun. Il prévoit cependant des dérogations en faveur de certaines catégories d'aides et confie la responsabilité de la gestion de ces dérogations à la Commission. En 1978, considérant le *contexte nouveau* et la nécessité d'une modification structurelle des économies, celle-ci a donc défini de nouveaux critères de comptabilité (9).

La Commission prône l'abandon de la tendance de 1975-1976 à introduire « sous l'effet des fortes pressions sociales, des mesures d'aides en tant que palliatif à court terme et dans l'espoir que la situation de base allait se corriger d'elle-même ». Désormais, seules les aides conduisant à une viabilité à long terme et liées à des objectifs de

(9) Communication de la Commission du Conseil, « *La politique de la Commission en matière d'aides sectorielles* », dans « Europe-Documents », n° 1006, juin 1978.

restructuration du secteur concerné seront autorisées. Restructuration telle que l'entend Monsieur Davignon, c'est-à-dire l'organisation du repli des secteurs lourds. Les aides à l'emploi seront strictement limitées et ne devront en aucun cas maintenir des emplois qui sont condamnés. La Commission ne soulève en revanche aucune objection quant à l'octroi d'aides, tant sectorielles qu'à l'emploi, aux secteurs de croissance (ordinateurs, électronique, aéronautique, etc.).

Ces critères rencontrent pleinement les intérêts de l'Union des Industries de la Communauté Economique. Pour celle-ci, « il est entendu que le rétablissement des conditions permettant d'assumer pleinement leur responsabilité d'adaptation incombe aux pouvoirs publics » (10). Elle demande en outre, convaincue que les problèmes industriels sont résolus au niveau communautaire, que les autorités nationales respectent les critères de la Commission.

La coordination et le contrôle plus stricts des aides nationales forment donc le premier aspect du rôle nouveau de la C.E.E. en matière de financement public. Le second aspect découle du fait que la Commission va intervenir directement dans la restructuration. Elle doit donc se doter d'instruments propres.

Il y a en premier lieu, fin 1977, une série de mesures : la création d'un nouvel instrument destiné à permettre à la Communauté d'emprunter sur les marchés financiers et de consentir des prêts pour le financement de projets d'investissements structurels conformes aux objectifs ; le renforcement des ressources disponibles de la Banque européenne d'investissements, du Fonds social européen et du Fonds européen de développement régional.

Il y a en deuxième lieu, fin 1978, une série d'autres mesures qui visent à doter la Communauté d'un instrument d'intervention direct pour le financement d'investissements de restructuration. On peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il contribue simplement à un renforcement des mécanismes d'aides nationales.

Il apparaît donc ainsi que la C.E.E. va fonctionner comme instrument supplémentaire pour organiser le redéploiement et pour restructurer l'accumulation. Instrument économique pour financer en partie la conversion industrielle et instrument de politique économique pour coordonner les plans de démantèlement.

Si les moyens sont encore limités, il y a une volonté très nette des classes dominantes européennes de les développer. Il faut bien voir cependant que les intérêts de ces classes sont loin d'être homogènes. Les oppositions entre groupes nationaux et européens sont parfois très vives. Il y a là un terrain où la lutte des travailleurs contre leurs exploiters peut marquer des points, tant à l'échelle de chaque pays qu'à l'échelle européenne. Car s'il est bien vrai que les forces progressistes possèdent, au niveau de la C.E.E. des outils dont elles doivent apprendre à se servir plus systématiquement — ils s'appellent par exemple Parlement, Comité économique et social, Confédération européenne des syndicats — il est certain que leur lutte ne sera efficace que si elle est menée d'abord dans chacun des pays intéressés.

(10) U.N.I.C.E. Politique industrielle européenne, Bruxelles, 19 juin 1978, page 2.

# Energie : utilisation rationnelle et diversification

L'actuel débat énergétique, qui se déroule notamment au travers d'un foisonnement de revues, de colloques et de publications, est centré sur la question de la fission nucléaire. Cet aspect — car il ne s'agit que d'un aspect, important certes — escamote dans une mesure certaine le caractère global de la discussion. Cependant, les adversaires du développement de Doel et de Tihange ont, à juste titre, basé leur argumentation sur deux notions susceptibles de prendre plus de poids dans les mois à venir. Il s'agit d'une part de ce que certains milieux appellent, à tort d'ailleurs car au mépris du second principe de la thermodynamique, les énergies renouvelables; en fait on parlera plutôt de diversification des sources d'énergie. D'autre part, il s'agit de l'analyse faite des importations quantitatives d'énergie primaire (1), de la comparaison de ces chiffres avec les quantités utilement consommées et, partant, de l'évaluation des pertes énergétiques occasionnées par les technologies choisies.

## RUPTURE ET RÉCUPÉRATION

La diversification des sources énergétiques apparaît comme l'alternative à la fission nucléaire, parfois aussi comme l'orientation progressiste à opposer à la stratégie des multinationales du pétrole et de l'électro-nucléaire.

De fait, ce concept visant à satisfaire les besoins énergétiques belges en faisant appel à un large éventail de techniques existantes, est en rupture avec la stratégie poursuivie depuis plus d'un siècle par les compagnies privées du secteur.

(1) *Energie primaire* : énergie de départ, n'ayant donc subi aucune transformation. Il s'agit donc du pétrole, charbon, gaz naturel, uranium. L'énergie électrique, comme le gaz de cokerie, sont des énergies issues d'une transformation. On parle d'énergie secondaire.

Au tout au charbon pratiqué jusqu'à la deuxième guerre mondiale, s'est substitué le très large recours aux hydrocarbures (pétrole et gaz naturel). Ce choix dominera encore les énergies occidentales, au moins jusqu'à la fin du siècle, sans doute au-delà, dans la mesure où apparaît comme de plus en plus mythique l'épuisement, présenté comme immanent, des ressources pérolières. Plus de 45 % des ressources connues pérolières se situent dans l'off shore (2) maritime. Le redéploiement des multinationales vers ces gisements n'est plus à développer dans la mesure où Exxon et d'autres géants du pétrole programment depuis la fin des années soixante de vastes projets de recherches non seulement pour accroître l'exploitation des gisements présents dans les plateaux continentaux à des profondeurs inférieures à 300 m sous le niveau de la mer mais préparent des techniques de pompage pour les profondeurs supérieures à 1.000 m.

La prospection des fonds marins est à l'ordre du jour, non seulement pour les hydrocarbures mais pour d'autres matières premières dont les nodules métalliques. C'est la solution capitaliste aux revendications politico-économiques du tiers-monde : la mer pour l'essentiel, n'appartient juridiquement à personne, donc ses richesses sont aux premiers monopoles qui disposeront des technologies d'exploitation.

Voilà pourquoi Exxon a investi plus de 75 millions de dollars de 1968 à 1979 dans l'étude de systèmes télécommandés pour forage maritime à 1.000 m de profondeur.

Les progrès de la géophysique et de la géologie maritime rapidement digérés par les compagnies pétrolières feront reculer les limites actuellement connues des réserves de gaz naturel et de pétrole si bien que les prévisions d'approvisionnement de notre pays feront encore la part belle eux hydrocarbures comme l'indique le tableau suivant :

	1948	1977	2000
Pétrole .....	7,4 %	53 %	33 %
Gaz naturel .....	0 %	21,2 %	32 %
Charbon belge .....	92,6 %	11,1 %	8 %
Charbon importé .....	0 %	9,3 %	12 %
Electro-nucléaire .....	—	5,4 %	15 % (3)

Le retour massif du charbon interviendrait dans les premières décennies du troisième millénaire si bien que cette fin de siècle verrait

(2) *Off shore* : terres immergées voisines des continents.

(3) Bulletin économique du Hainaut.

notre pays devoir — selon des vœux du secteur privé — son approvisionnement croissant en énergie primaire centré essentiellement sur le gaz et le pétrole d'une part et sur l'uranium et le plutonium si l'option du surrégénérateur passe le cap du débat parlementaire.

Dans de telles conditions la diversification resterait à court terme lettre morte même si les pétroliers déjà recyclés dans la fission et se préparant à la perspective de la fusion nucléaire, consacrent ces derniers temps des investissements massifs et utilisent sans vergogne l'aide publique des centres de recherches nord-américains au développement des techniques dans les domaines de la gazéification du charbon, des cellules solaires photovoltaïques, de la liquéfaction du charbon.

En d'autres termes, les monopoles pétroliers se métamorphosent en monopoles énergétiques. Grâce aux superprofits connus et avancés, ils prennent des positions solides dans la plupart des orientations énergétiques; les dépenses de recherches et de développement d'Exxon sont passées de 1972 à 1978 de 106 à 389 millions de dollars dont 75 % sont consacrés au secteur de l'énergie.

A une diversification des ressources, qui est présentée par des forces de progrès comme un moyen d'éviter l'intensification du nucléaire, comme un moyen de réduire les importations d'énergie primaire, comme un outil à placer dans les mains du secteur public pour développer l'emploi régional, limiter l'augmentation des coûts énergétiques pour les ménages et commencer de réduire l'influence des monopoles, ceux-ci répondent par une diversification qui n'interviendra qu'à l'heure où auront été rentabilisées pleinement les recherches et technologies actuellement opérationnelles.

## DE VIEILLES RECETTES

Le public accorde encore trop peu d'intérêt aux « énergies alternatives ». Il les assimile trop rapidement aux trucs et autres gadgets amusants présentés au salon des inventeurs. Le chercheur est vite ravalé au rang de farfelu grâce au concours des médias qui savent, comme le faisaient comtesses et baronnes dans les salons du XVIII<sup>e</sup> siècle, se distraire et badiner d'une expérience scientifique. Le fait est que bien de ces énergies alternatives sont connues et applicables depuis des dizaines d'années mais restent stockées au frigo des brevets méprisés. La gazéification du charbon, in situ, fut étudiée par Mendeleev, en Russie tsariste et en Angleterre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les premiers essais datent de 1930 et c'est en URSS que cette technique est largement développée pour les gisements situés à des profondeurs de 100 à 300 m, ce depuis 15 ans. Il s'agit d'injecter à partir de la surface de l'air chaud au sein des veines de charbon, de brûler celui-ci sur place et de pomper un gaz analogue à celui obtenu au gueulard d'un haut fourneau. Notre pays, les Pays-Bas dominent une énorme couche de charbon, située entre 1.000 et 2.000 m de profondeur et qui s'étend jusqu'au nord de l'Ecosse. Ces gigantesques ressources, difficiles à exploiter par les méthodes classiques d'extraction, viennent seulement d'attirer l'attention de quelques gouvernements occidentaux puisqu'il a fallu 1976 pour qu'un accord belgo-allemand débouche sur un programme de recherche

gouvernemental de gazéification à grande profondeur. Des essais et des forages sont en cours dans la région de Pommerœul.

La liquéfaction du charbon pour obtention d'hydrocarbures, fut mise au point en 1910 grâce au procédé Fischer-Tropsch. Mais elle n'est rentrée qu'en 1966 dans les programmes de recherche de la société Exxon et le programme pilote décidé en 1976 ne serait achevé qu'en 1982.

Depuis 1953, une ferme hennuyère est chauffée grâce au méthane produit par la dégradation biochimique des déjections du bétail, traitées en silo, mais la société Fiat vient de prendre un brevet pour des installations similaires.

L'effet de serre, connu et utilisé depuis plus d'un siècle, comme l'absorption de l'énergie des ondes électromagnétiques (dont la lumière) par les « Corps noirs », bases de fonctionnement du panneau solaire, ne nécessitent pas un programme de recherche colossal.

Quelques mètres carrés de ces panneaux, placés, en Belgique sur une toiture orientée au sud, permettent d'assurer dix mois par an les besoins en eaux chaudes sanitaires d'une famille de quatre personnes.

Ce type d'installation est amorti en sept ans.

4 % des énergies primaires importées sont affectées à ces besoins. 20 % de nos importations d'énergie servent au chauffage domestique; elles pourront, en augmentant la surface des panneaux solaires, et en développant une technique de stockage du fluide chauffé, être remplacées en partie par l'énergie solaire. Dans ce domaine aussi, les essais et recherches ont démarré depuis quelques années seulement.

Le 2 août 1979, les USA ont, pour la première fois, produit de l'électricité en utilisant la différence de température qui existe entre les eaux de surface et celles situées à environ 1.000 mètres de profondeur des mers chaudes. Mais dès 1934, le thermodynamicien français C. Claude, proposait de fabriquer 1.000 tonnes de glace par jour, en installant à bord du cargo « Tunisie » ancré au large des côtes brésiliennes, une centrale analogue à celle que développera prochainement la société américaine Lockheed. De 1940 à 1956, Claude, le CNRS français, même l'EDF ont réalisé un dossier complet et des essais concluants sur des centrales électriques de 5 à 40 M.We dont l'implantation projetée était Abidjan, la Guadeloupe et Cuba. Mais « Des raisons politiques amenèrent la fermeture progressive du dossier » (4)

C'est en 1928 que Claude fit ses premières expérimentations sur ce type de centrales électriques grâce aux eaux de refroidissement d'un haut fourneau d'Ougrée et aux eaux froides de la Meuse.

L'idée de Claude ne trouvera que 70 ans plus tard sa consécration puisqu'en 2000, des centrales analogues mais d'une puissance de 20 à 40 G We (5) seront construites aux USA.

---

(4) La Recherche 1979, volume 10, page 1081.

(5) 1 G. We = 1 milliard de watts électriques. 10 à 40 G. We = 10 à 40 fois la puissance d'une centrale de Tihange.

Le principe de la pompe à chaleur est « connu depuis des décennies », mais l'on vient seulement de le redécouvrir depuis quelques années (6).

Il s'agit en fait du principe des machines frigorifiques mais inversé puisque l'on pompe par exemple des calories présentes dans l'air vicié évacué d'une habitation pour les transférer dans l'air frais entrant. Le coefficient de performance réel d'une pompe à chaleur oscille entre 2 et 4, autrement dit, en dépensant 1 kWh d'énergie mécanique au compresseur on récupère 2 à 4 kWh sous forme d'énergie calorifique. Les pompes à chaleur constituent une des meilleures techniques de chauffage pour les immeubles importants (6), ainsi qu'un moyen efficace de récupération des calories.

Des exemples similaires peuvent être avancés dans le domaine des bio-masses regroupant les différentes variantes de production d'énergie à partir des composants végétaux voire animaux. En 1940, le biologiste Gaffron étudia des algues du genre *scenedesmus* et découvrit que celles-ci dégagent temporairement et à la lumière de l'hydrogène gazeux. Se développe actuellement l'idée de construire des bioréacteurs où seraient créées les conditions maximalisant cette production d'hydrogène pouvant servir de combustible domestique, en complémentarité avec les panneaux solaires et les dispositifs photovoltaïques.

Des quelques exemples évoqués, il apparaît que les potentialités de la recherche scientifique ont été négligées voire méprisées tant que les rapports de force entre les pays capitalistes industrialisés et les pays producteurs de pétrole ont été à l'avantage des premiers.

De fait, les structures néocoloniales ont secrété le pétrole à bas prix, laminant pendant plusieurs décennies tout effort de recherche vers d'autres formes de satisfaction des besoins énergétiques populaires.

La responsabilité de la structure capitaliste en matière de blocage de la recherche scientifique dans divers domaines mais essentiellement dans celui de la biochimie, de l'étude du sous-sol continental comme maritime, est manifeste.

En 1978, 90 % des crédits de recherche accordés par le gouvernement belge en matière d'énergie allaient au secteur nucléaire et plus spécifiquement au traitement des résidus radioactifs des centrales réalisant la fission.

## **PERSPECTIVES QUANTITATIVES DE LA DIVERSIFICATION**

Il est évidemment peu aisé de délimiter la place exacte que les énergies flux (biomasse, géothermie, etc...) ainsi que les énergies stock nouvelles (gazéification de la houille) peuvent prendre dans le montant global des besoins présents d'énergie primaire.

Baucoup d'évaluations viennent d'organismes liés directement ou indirectement aux monopoles pétroliers, à ceux de l'électro-nucléaire ou au gouvernement lui-même. Aussi la tendance est-elle à la sous-évaluation systématique qui permet de marginaliser les formes

---

(6) Exposition « Hainaut-Energie », Bureau d'Etudes économiques et sociales, panneau 53.

« non classiques ». A cette volonté politique de sous-estimer le rôle des sources nouvelles s'ajoutent les difficultés d'estimer l'ampleur de la pénétration des techniques opérationnelles nouvelles dans une économie de marché dominée par les monopoles comme auprès des consommateurs, profondément conditionnés par ceux-ci. Enfin, le manque de moyens financiers accordés à la recherche dans les secteurs précédemment évoqués, affecte encore les énergies alternatives d'un aspect fort théorique; si les principes d'utilisation sont connus, des années devront encore s'écouler avant que soient définies les techniques concrètes commercialisables — faute d'une volonté politique d'en accélérer la mise en pratique.

Le pompage d'eaux chaudes renfermées dans le sous-sol connaît une première belge dans les communes de Saint-Ghislain et de Baudour. Cette énergie géothermique est largement utilisée depuis de nombreuses années dans l'état centre-américain du Salvador; le Brésil, depuis de longues années alimente, dans une part non négligeable, les besoins énergétiques propres à la circulation automobile en méthanol (alcool à brûler) tiré de résidus de la production agricole. En Europe, des installations pilotes traitant des algues produisent un mélange de méthane et d'hydrogène (la matière algale récoltée actuellement sur un hectare et traitée par fermentation libre, outre les huiles obtenues par pyrolyse, une quantité de gaz dont la combustion représente 400 millions de Kcal (7) soit l'équivalent de 40 m<sup>3</sup> de gasoil de chauffage. Une forêt cultivée en région tempérée produit environ 0,5 kilo de bois par m<sup>2</sup> et par an soit l'équivalent d'un quart de litre de gasoil de chauffage. S'il est clair que d'importantes ressources énergétiques peuvent venir des végétaux qui, grâce à la photosynthèse, apparaissent de plus en plus comme des moyens de transformer l'énergie solaire en combustible classique, reste à résoudre, non le problème de principe, mais celui de l'augmentation des rendements, c'est-à-dire de sélectionner ou de concevoir des espèces végétales qui transforment en matière énergétiquement utilisables des quantités plus importantes de l'énergie solaire absorbée. Là aussi, il s'agit de donner à la recherche en biochimie végétale de réels moyens.

La quantité d'énergie reçue annuellement par le territoire belge, par le rayonnement solaire, est de 3.960 M.tec (8) soit 50 fois les besoins énergétiques nationaux par an.

Si un pour cent du territoire est équipé pour capter cette énergie radiante (surface des toitures des maisons, des bâtiments publics, etc.), cette surface reçoit environ 28 M.tep par an soit 60 % de la consommation nationale.

Les processus technologiques actuels ne permettent pas de récupérer des proportions importantes de l'énergie irradiée. Le rendement moyen des technologies (cellules photovoltaïques CU<sub>2</sub>S - Cds) transformant l'énergie solaire en énergie électrique est estimé, pour 1990, à 10 %. L'équipement de 1 % de la surface de la Belgique en panneaux à cellules solaires assurerait 80 % de la consommation électrique

(7) C. Sironval :département de botanique : Université de Liège.

(8) M.tec: million de tonne équivalent charbon. 1 tec = 0,7 tep (tonne équivalent pétrole).

actuelle (soit 10 M.tep) (9) ; le prix de revient du Kwh électrique, par ces cellules en 1990, serait de 0,58 FB compte tenu des évolutions techniques en cours dans ce domaine (10).

D'autre part, la conversion de l'énergie irradiée par le soleil en eau chaude à basse température connaît déjà des réalisations en compétition avec les techniques classiques de chauffage. La généralisation des capteurs solaires destinés soit à chauffer les eaux sanitaires soit à chauffer les locaux pourrait assurer 50 % des besoins nationaux de chauffage soit l'équivalent de 7 M.tep ou 15 % de la consommation nationale annuelle d'énergie primaire (10). De telles données confirment, même si des progrès techniques restent à réaliser que la diversification des énergies est un axe susceptible de remplacer, à court terme — pour autant que les décisions politiques suivent les besoins de la recherche — et dans une large mesure, les sources énergétiques classiques.

### SI L'ON PARLAIT RENDEMENT !

Outre la nécessité de diversifier les ressources énergétiques et de réduire le volume des importations d'énergie primaires, une seconde option tout aussi fondamentale que la première, mais probablement plus simple techniquement parlant, à réaliser, s'impose. Cette option est recouverte pudiquement par le vocable « utilisation rationnelle de l'énergie », ce qui revient en fait à admettre que l'usage actuel des ressources énergétiques est irrationnel et, de fait synonyme d'un vaste gaspillage. On ne peut aborder le débat de l'énergie en ne posant que la question des besoins actuels.

L'idéologie dominante assimile les besoins aux importations d'énergie primaire. La croissance des besoins industriels et domestiques signifie celle des importations ce qui permet, dans le débat classique de justifier le développement de l'électro-nucléaire. Entre les perspectives de croissance des besoins avancés et par le « livre blanc » et par les documents élaborés par les monopoles du secteur et par certaines tendances dangereuses secrétées par le mouvement écologiste qui avancent très vite la notion d'économie, de réduction de la consommation, il existe une troisième voie, celle de la compression des pertes énergétiques occasionnées par les techniques d'utilisation et de transformation des énergies primaires.

Dès 1975, cet aspect a été posé dans le cadre des commissions créées par le gouvernement Tindemans I. Cependant, il reste sous-estimé et tronqué dans les documents proposés notamment par le ministre Claes.

Il aura fallu attendre la fin de l'année 1979 pour qu'un document ministériel évalue avec détails l'ampleur des pertes énergétiques au niveau national (11).

(9) Conversion thermique de l'énergie solaire : J. Bougard. laboratoire de thermodynamique. Faculté polytechnique de Mons.

(10) La conversion photovoltaïque : H. Pauwels : laboratorium voor Elektroniek, Gent.

(11) Aspects méthodologiques et résultats d'un exercice de modélisation de l'offre et de la demande d'énergie (service du Premier Ministre 0951979).

Les disponibilités énergétiques globales de la Belgique en énergie primaire en M.tep (12) se ventilent comme suit en 1977.

Production propre (charbon + hydroélectricité) .....	(+) 4,5
Importations .....	(+) 61,3
Accroissements de stocks et soutes .....	(-) 3,7
Exportations .....	(-) 18,8
La consommation belge apparente brute d'énergie primaire est de .....	44,4 M.tep

L'emploi sur le marché intérieur se décompose comme suit :

Livraisons à la sidérurgie .....	4,9
Livraisons aux autres industries .....	8,2
Livraisons aux transports .....	5,5
Livraisons aux secteurs domestiques et assimilés .....	13
Livraisons aux producteurs non énergétiques (chimie, plastiques...) .....	2,8
Total .....	34,4 M.tep

Le second tableau permet de constater que 77 % de la consommation brute de l'énergie primaire parvient aux divers consommateurs. En d'autres termes 23 % de pertes sont enregistrées et dues essentiellement aux opérations de transformation d'énergies primaires (pétrole, gaz, charbon, uranium) en électricité ou en hydrocarbure pour la consommation.

Ces pertes se ventilent comme suit :

Pertes pour transformations « électriques » .....	7,4
Pertes de distribution (réseau haute et basse tension) .....	0,3
Pertes à consommation du secteur énergétique .....	2,6
Pertes totales .....	10,3 M.tep

Les pertes de transformations sont dues essentiellement au faible rendement des centrales nucléaires comme des centrales thermiques classiques qui avoisinent les 33 %. Ainsi 4,8 M.tep d'énergie primaire (plus de 10 % de la consommation nationale) sont déversées par les centrales électriques classiques dans l'air et les eaux de surface. Les

(12) M.tep = million de tonnes équivalent pétrole.

centrales nucléaires, dans les conditions similaires, sont responsables d'une perte de 2 M.tep (4 % de la consommation nationale).

En Belgique, consommateurs et industriels disposent donc d'un potentiel de 34,4 M.tep qu'ils utilisent avec plus ou moins d'efficacité selon le rendement des appareils qui recevront ces énergies. Ainsi 30 % de l'essence renfermée dans un réservoir d'automobile sert à déplacer utilement le véhicule, 60 % du gasoil injecté dans une chaudière domestique sont transformés en calories réparties dans l'habitation.

Un second bilan s'impose donc, faisant apparaître l'énergie réellement utilisée par les divers types de consommation.

Des 34,4 M.tep fournis, 11,8 sont dispersés sans utilité réelle ce qui permet de conclure que 22,3 M.tep sont effectivement nécessaires à l'industrie belge et aux ménages pour satisfaire leurs besoins.

En conséquence, le rendement global national de l'emploi d'énergies primaires est de 50 %. La moitié de l'énergie importée est perdue soit par les processus de transformation (13).

\* \* \*

## PERTES INÉVITABLES OU GASPILLAGES TECHNOLOGIQUES

Se fondant sur le faible coût des énergies primaires extorquées au tiers monde, les pays capitalistes ont pris l'habitude de mépriser le troisième terme d'une équation fondamentale : **Énergie primaire = énergie noble + énergie dégradée.**

L'énergie primaire étant celle que l'on paie en devises, l'énergie noble celle que l'on souhaite obtenir, il nous faut noter que l'énergie dégradée, qui occupe quantitativement la même place que l'énergie noble, est, dans notre pays, purement et simplement, rejetée dans l'environnement où elle occasionne souvent la pollution thermique. L'idée de récupérer, donc de rentabiliser, une part aussi importante technologiquement parlant, de ces énergies dégradées, constitue un axe de réflexion qui doit prendre le pas sur n'importe quel projet d'accroître les importations d'énergie primaire.

En d'autres termes, l'aspect malthusien qui ressort à la fois de l'argumentation bourgeoise et de celle de certains écologistes n'a rien de commun avec la perspective possible de développer la **consommation UTILE** d'énergie, donc de satisfaire un développement de la production industrielle et de la satisfaction de nouveaux besoins populaires, tout en bloquant, au niveau actuel, les importations énergétiques et **SANS MÊME** envisager l'extension de l'usage d'énergies propres issues de la diversification analysée précédemment.

La question consécutive à ces affirmations est de savoir si actuellement les techniques existent, pour valoriser les énergies dégradées. La réponse est évidemment affirmative même si la Belgique est l'un des pays les plus industrialisés avec les USA et l'Angleterre à avoir méprisé de façon quasi-systématique cette orientation.

L'augmentation des rendements énergétiques est réalisable actuellement suivant plusieurs axes. Le développement du chauffage

(13) d'énergies primaires en énergie électrique.

collectif dans les zones fortement urbanisées est un des meilleurs moyens pour récupérer les énergies dégradées produites et par les centrales électriques et la sidérurgie. Alors que 60 % des ménages suédois sont raccordés à des réseaux collectifs de chauffage, que le centre de Paris et de nombreuses villes de RFA, sans oublier les pays socialistes ont recours à cette technique vieille de 40 ans, la Belgique, elle, a préféré l'intensification, tout aussi coûteuse en matière d'investissements, des réseaux de gaz naturel. Distribuer l'énergie dégradée d'une centrale thermique ou d'une centrale nucléaire remonte le rendement énergétique de celle-ci de 33 % à 85 %. Les gains énergétiques, les emplois créés pour des investissements nettement inférieurs à ceux du nucléaire, sont sans comparaisons sérieuses avec les options gouvernementales et, qui plus est, pulvérisent sur le terrain « des économies énergétiques » des mesures débilantes comme celles publiées dans le « mémorial administratif du 4 janvier » (province du Hainaut) concernant les dispositions prises le 25 octobre 1979 par le ministre Mathot en matière de limitation des températures ambiantes et de l'éclairage dans les bâtiments publics.

La sidérurgie belge consommait 26 % des importations belges d'énergies primaires en 1974. Si ce chiffre tend à baisser, suite à la crise, limitée d'ailleurs, du secteur de l'acier, il n'en reste pas moins que la récupération des eaux chaudes (énergies dégradées) issue des cokeries, hauts fourneaux et aciéries et leur distribution à des fins de chauffage domestique ou des locaux publics permettrait de récupérer la moitié des calories consommées. Des 11 M.tep impartis en 1974 à la sidérurgie, 5,5 pourraient être récupérées à des fins de chauffage. En outre, en modifiant les technologies de production, donc en substituant aux fours à flamme, les fours à induction, en traitant davantage de mitrailles dans les fours à arcs, en généralisant l'usage de la contre-pression au haut fourneau, la suppression du travail séquentiel des produits semi-finis, comme en récupérant les énergies dégradées, le bilan énergétique de la sidérurgie wallonne peut passer de 11 à 3 M.tep/an (base 1974).

De même, dans les autres entreprises industrielles, le recyclage des énergies dégradées à des fins de chauffage propre permet d'économiser 1,8 M.tep, le développement de techniques connues (de régulation, de pilotage des moteurs, etc.) permet de réduire encore le bilan industriel de 0,7 M.tep.

Dans la consommation domestique, l'isolation des bâtiments (50 % de pertes en moins) le développement des pompes à chaleur, l'amélioration possible à court terme des appareils électroniques peut réduire de 4,8 M.tep la consommation d'énergie primaire. Enfin, le secteur de la production d'électricité est le plus sujet à cette pratique d'utilisation rationnelle de l'énergie. En généralisant, dans les conditions ad hoc belges, la production combinée d'électricité et d'eau chaude, la consommation propre des centrales électriques passe de 10,6 M. tep à 5,31 M.tep en 1974.

Globalement, dès 1976, des experts des commissions U.R.E. (14)

(14) U.R.E. : utilisation rationnelle de l'énergie.

n'hésitaient pas à avancer des perspectives de 26,65 M.tep (soit plus de 50 % de la consommation actuelle) d'économie sans réduire ni le volume de la production ni les besoins populaires.

### **UNE AUTRE POLITIQUE SCIENTIFIQUE**

De l'utilisation rationnelle de l'énergie à la diversification des sources, il n'y a qu'un pas. Les conditions nécessaires et suffisantes pour réaliser ces deux options passent par le développement d'un secteur puissant de la recherche scientifique en matière énergétique contrôlé exclusivement par les pouvoirs publics. Ce secteur doit trouver des prolongements dans une législation précise, imposant au secteur industriel privé des choix technologiques s'intégrant avec la politique d'U.R.E. et utilisant les techniques garantissant actuellement une maximisation du rendement énergétique. La rénovation, actuellement en cours, de la sidérurgie belge se fait sans plan englobant cet aspect énergétique. C'est une preuve de plus de la complicité du gouvernement et des multinationales de l'énergie.

Il est clair aussi qu'une vraie politique de l'isolation de l'habitat ne peut se concevoir indépendamment d'une politique du logement. L'aide gouvernementale à la construction nouvelle comme à la rénovation reste falote. Aussi faut-il considérer comme pure manifestation de propagande et d'autosatisfaction les prévisions avancées par les services de W. Claes dans le livre blanc, en matière d'isolation.

Une telle attitude est lumineusement confirmée, et sans nuance aucune, par les décisions de l'équipe Martens-Spitaels-Claes, en matière de transports en commun.

### **UNE AUTRE POLITIQUE TOUT COURT**

L'option vers la diversification des usages énergétiques comme l'orientation accélérée vers l'U.R.E. imposent, outre la réorientation de la politique de recherche et des pouvoirs afférents, une reconversion fondamentale de la politique d'investissements industriels, le contrôle par la collectivité du secteur de la production électrique (sans lequel il n'est pas possible de réaliser les objectifs de la production combinée) et la définition d'une nouvelle politique du logement.

Ajoutons à ces objectifs une modification drastique dans les choix en matière de transports en commun, dans ceux qui touchent le secteur agricole, dans les concepts de chauffage domestique impliquant comme ceux du transport, des modifications profondes dans les choix urbanistiques en postulant, de fait, la densification de l'habitat et l'on comprendra que les multiples aspects d'une alternative progressiste à la politique énergétique actuelle, passent par la suprématie qualitative et quantitative du secteur public sur le secteur privé.

Même dans le difficile domaine de la « régionalisation », on constate la volonté du pouvoir central de créer les conditions favorables aux monopoles énergétiques puisque restent du domaine « national » les réseaux électriques haute tension, la production du gaz naturel, la gazéification de la houille, l'exploitation charbonnière et la production d'électricité.

Est par exemple du domaine régional le chauffage collectif en concurrence directe, dans le contexte belge, avec le gaz naturel, donc que le pouvoir central défendra contre les intérêts régionaux.

L'alternative énergétique progressiste passe aussi par le véritable fédéralisme démocratique. De cette perspective il faut exclure les opérations de mixité de plus en plus systématiquement proposées par le secteur privé de l'énergie dans les aspects les moins rentables à savoir ceux englobant les activités de distribution.

Dans sa résolution d'octobre 1979, le comité central du PCB a clairement défini la nécessité d'enlever au secteur privé le pouvoir de décision sur l'énergie.

Ainsi apparaissent comme fondamentaux et complémentaires ces trois choix que devra populariser l'ensemble du parti dans la perspective du prochain débat parlementaire à savoir, la création d'un secteur public pur de la recherche, de la production et de la transformation de l'énergie, le large recours à la diversification des sources et l'action en profondeur pour l'utilisation rationnelle des énergies primaires et secondaires.

A lire aussi dans les C.M. : « Le PCB et la politique énergétique », avec deux documents : « Notes sur la stratégie pétrolière » par Pierre Joye, et « Le nucléaire » par Pierre Gillis. C.M. novembre 1979.



JEAN DU BOSCH

# Agir pour la détente

Le 16 juin 1979, Leonid Brejnev et Jimmy Carter signaient à Vienne les accords de Salt II.

L'on pouvait normalement espérer que la conclusion de cet accord important de limitation des armements stratégiques des super-grands, au-delà même de ce qu'il contenait, contribuerait à améliorer le climat international et permettrait que des progrès soient réalisés, dans différents domaines, dans le sens de la détente politique et militaire.

Or, paradoxalement, la signature des Accords Salt II a été, au contraire, le signal du déclenchement à partir des Etats-Unis d'Amérique, d'une offensive de grand style de relance de la guerre froide et de la course aux armements, marquée par la campagne contre la ratification des Accords Salt II pour la mise en route de nouveaux programmes d'armements et par un déferlement de propagande sur le thème de la menace soviétique.

L'Europe a eu une part de choix dans cette offensive en se voyant offrir, de façon extrêmement pressante des fusées Pershing II et les missiles de croisière.

De nouvelles théories stratégiques sont venues à point pour justifier les nouveaux programmes d'armements : théorie de la « first strike capacity », ou capacité du premier coup, selon laquelle les Etats-Unis doivent être à même de détruire, préventivement, du premier coup, toutes les armes nucléaires soviétiques, théorie de la guerre nucléaire limitée à l'Europe.

★ ★ ★

On peut s'interroger sur les causes de la relance de la guerre froide et de la course aux armements aux Etats-Unis.

Au-delà de circonstances momentanées comme le climat de la campagne électorale présidentielle, peut-être peut-on distinguer deux causes profondes.

Tout d'abord, il y a les énormes intérêts liés à la course aux armements; il y a le fameux complexe militaro-industriel dont il apparaît qu'il a pris une extension jamais atteinte auparavant. Dans les conditions de la crise, le poids des intérêts économiques liés aux armements dans le système capitaliste s'est sans doute encore fortement accru.

D'autre part, le tiers-monde, la périphérie du système capitaliste mondial voit se dérouler des événements dont le cours tumultueux est parfois déconcertant, mais qui aboutissent, comme en Iran, à la perte pour l'impérialisme, de positions importantes. La tentation est forte pour l'impérialisme et particulièrement pour le plus important, l'impérialisme américain, de répondre à une telle situation par la force des armes et dans cette perspective de s'armer à outrance, et aussi d'entretenir un climat de guerre froide pour justifier des interventions militaires.

★ ★ ★

Revenons à l'Europe et à la question des missiles dits « euro-stratégiques ».

Pour bien saisir cette question, il faut, pensons-nous, faire justice de cette légende selon laquelle les Pershing II et les missiles de croisière seraient une réponse aux SS 20 soviétiques.

Quelle est la situation, telle qu'elle existe depuis de nombreuses années ?

Les Américains ont pris l'initiative de bourrer l'Europe occidentale d'armes nucléaires tactiques destinées au « théâtre » européen, d'où leur nom d'armes de théâtre. Elles sont de types fort divers, lancées depuis la terre, de sous la mer ou des airs.

L'URSS a riposté à cet arsenal tactique en axant ses efforts sur un type d'armes : les missiles. Et elle a choisi de les placer, non chez ses alliés du Pacte de Varsovie, mais chez elle, d'où la nécessité de missiles de portée plus longue, mais qui, pointés sur le « théâtre » européen restent donc des armes tactiques.

Les armes euro-stratégiques que les USA veulent installer en Europe occidentale sont pointées sur l'URSS. Elles jouent donc le même rôle que les armes stratégiques et détruisent donc l'équilibre stratégique que les Accords SALT II devaient assurer. De ce point de vue, déjà, il n'y a aucune équivalence entre les Pershing II et les missiles de croisière d'une part, les SS 20 d'autre part. Les SS 20 sont certes des armes plus perfectionnées que les missiles de portée intermédiaire SS 4 et SS 5 qu'elles remplacent (et qui sont pointées depuis des années sur l'Europe occidentale, sans apparemment avoir suscité d'inquiétudes particulières). Mais les caractéristiques des SS 20 ne les font nullement apparaître comme plus perfectionnées que nombre d'armes nucléaires américaines en service.

Par contre, les missiles de croisière, en tout cas, sont incontestés

blement des armes entièrement nouvelles. Ces espèces de petits avions sans pilote, volant à basse altitude, déjouent tous les obstacles et atteignent leurs objectifs avec la plus extrême précision. Et il apparaît bien que les Soviétiques n'ont pas de parade, aujourd'hui, contre de tels engins.

Les forces de paix, l'opinion publique d'Europe occidentale, ont largement compris le risque considérable de relance de la course aux armements que représenterait la décision de l'OTAN de fabriquer et de déployer les armes « euro-stratégiques ». Elles ont demandé avec force que la décision soit au moins reportée afin d'explorer toutes les possibilités de négociation et notamment celles que laissait espérer la déclaration faite en octobre 1979 par Leonid Brejnev à l'occasion du trentième anniversaire de la République démocratique allemande, et d'obtenir ainsi, par la négociation, la réduction et la suppression progressive des SS 20 et de l'ensemble des armes nucléaires à l'Ouest comme à l'Est.

Ce fut une bataille importante qui mit en jeu des forces appartenant à un très large éventail politique et idéologique. Mais à l'échelle de l'OTAN, ce fut une bataille perdue. Le 12 décembre, l'OTAN décidait que les Etats-Unis entreprendraient la fabrication des armes nouvelles et leur déploiement, en tout cas, en Grande-Bretagne, en Italie et en RFA. La Belgique et les Pays-Bas ont, quant à eux, formulé certaines réserves quant au déploiement sur leur propre sol.

★ ★ ★

Examinons de plus près ce qui s'est passé en Belgique.

Le 9 décembre, Henri Simonet, ministre socialiste des Affaires étrangères, partisan du déploiement des missiles, était battu par une majorité écrasante au sein du Conseil général de son parti. La majorité gouvernementale était profondément divisée et l'on parlait même de crise gouvernementale. Le 12 décembre, fort d'un vote de confiance massif d'une majorité reconstituée, le même Henri Simonet se rendait à Evre, porteur de l'accord de la Belgique à la décision de l'OTAN.

Conformément à la tradition de notre pays, c'est un « compromis » qui avait permis de sauver la majorité gouvernementale. Ce compromis prévoyait que la Belgique pourrait revoir sa position dans six mois, en ce qui concerne le déploiement des missiles sur son propre sol, si, à ce moment, des progrès étaient réalisés dans des négociations. Mais en même temps, au nom du même compromis, elle adhérerait à une décision d'ensemble dont on savait qu'elle rendrait la négociation sinon impossible, du moins beaucoup plus difficile. Et non seulement, elle adhérerait à cette décision, mais elle la rendait possible, en permettant que la RFA y donne elle, un accord sans aucune réserve ni condition.

La responsabilité de la Belgique dans cette affaire est lourde. La seule excuse qu'elle ait peut-être, se trouve dans les pressions internationales qu'elle a subies et notamment selon Karel Van Miert, la menace du retrait du soutien de la Banque fédérale allemande au franc belge.

★ ★ ★

L'OTAN, en hommage au large mouvement d'opinion publique qu'il avait dû affronter, assortissait sa décision d'une déclaration sur la négociation qu'il se déclarait prêt à entreprendre à tous les niveaux. L'Union soviétique, quant à elle, déclarait que la décision de l'OTAN avait détruit les bases mêmes de la négociation. On peut s'interroger sur le sérieux des proclamations de l'OTAN sur la négociation. Il n'est pas sérieux de proposer aux négociations de Vienne de réduire les effectifs américains en Europe centrale de treize mille hommes et les effectifs soviétiques de trente mille hommes, en mettant dans la balance les mille têtes nucléaires vieillies que remplacent justement les 572 têtes nucléaires des armes euro-stratégiques (alors que l'OTAN dispose en Europe d'une supériorité de 8.000 à 10.000 têtes nucléaires contre 3.000 à 5.000 pour l'URSS).

Quant à la position de l'Union soviétique, elle était en tout cas conforme aux avertissements qu'elle avait clairement donnés, à savoir qu'elle n'accepterait pas de négocier à partir d'une position de force de l'OTAN (alors que les responsables de l'Alliance atlantique n'ont cessé de proclamer que, pour négocier, l'OTAN devait d'abord être le plus fort).

Il n'empêche que les forces de paix qui, au nom de la négociation, s'étaient battues contre les nouveaux missiles, se trouvaient dans une situation délicate. L'on courait le risque qu'après avoir pris une décision extrêmement grave de relance de la course aux armements, l'OTAN ne parvienne à se présenter comme le protagoniste de la négociation.

Il incombait dès lors, aux forces de paix dans les conditions nouvelles créées par la décision de l'OTAN de proposer des modes de négociation qui évitent autant que faire se peut, la confrontation directe de bloc à bloc et permettent le mieux que s'exerce la pression de l'opinion publique. Le cadre le plus approprié de ce point de vue paraît celui d'une conférence européenne sur la détente militaire et le désarmement avec la participation de tous les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki.

Il est évident, par ailleurs, que la remise en cause de la décision de l'OTAN faciliterait grandement la négociation et que les forces de paix devront saisir toutes les occasions de lutter contre le déploiement effectif des nouvelles armes en Europe.

★ ★ ★

Depuis le 12 décembre, la situation internationale a subi une nouvelle aggravation considérable, à la suite de l'intervention soviétique en Afghanistan.

Sur le plan mondial, les forces de paix et le mouvement communiste lui-même ont à l'égard de cet événement des appréciations divergentes. J'ai été personnellement parmi ceux qui se sont abstenus lors du vote du comité central de mon parti, à propos du communiqué publié par le Bureau politique. Pour ma part — car les abstentions étaient diversement motivées — j'avais plaidé pour un jugement plus sévère à l'égard de l'URSS.

Mais ce qui m'apparaît en tous cas certain, c'est que l'intervention

soviétique en Afghanistan a fourni aux Etats-Unis un argument pour la politique de retour à la guerre froide, de relance de la course aux armements poursuivie depuis des mois. Alors que le 12 décembre, les Etats-Unis devaient proclamer, même de façon hypocrite, leur volonté de négociation « à tous les niveaux », ils se permettent aujourd'hui de dire non ouvertement à la négociation et à la détente.

C'est extrêmement grave.

Il est dès lors capital que tous ensemble nous nous opposions à ce qu'à l'occasion des événements d'Afghanistan, on en revienne à la guerre froide. Capital de lutter contre tout développement de la logique des blocs. De lutter inlassablement pour la ratification des Accords Salt II, pour la convocation d'une conférence européenne pour la détente militaire et le désarmement, pour des initiatives permettant de rétablir la détente et de s'engager dans la voie du désarmement, en répétant avec force que la coexistence pacifique est la condition même d'une véritable indépendance des peuples — en dehors de toutes interventions et ingérences étrangères, d'où qu'elles viennent.

Si les forces de paix, les forces démocratiques qui s'étaient unies pour lutter contre les missiles parviennent, sur de tels objectifs, à maintenir et à élargir leur union, malgré la gravité de la situation, rien n'est désespéré.

Et, tout particulièrement, les forces démocratiques européennes ont un rôle important à jouer pour que l'Europe occidentale, refusant de s'engager dans la voie de la confrontation entre les super-grands et les blocs politico-militaires qu'ils dirigent, mène une politique indépendante de paix et de coopération internationale.

Du même auteur : « Désarmement », C.M. mars 1978.



Ce dessin a été publié en décembre 1979 dans la « Rode Vaan », lors de l'affaire des missiles eurostratégiques.

## Danger de droite ?

Le danger d'un pouvoir fort est-il une réalité en Belgique où les traditions démocratiques sont solidement implantées même si nos institutions sont actuellement quelque peu secouées par la multiplication des projets de réformes avortés ?

Notre démocratie serait-elle menacée par les menées de groupuscules d'extrême-droite qui font appel à la violence politique et au vandalisme ? Sans exagérer les périls, il convient d'être vigilant et de prendre conscience des dangers qui la menacent.

Des observateurs superficiels pourraient fixer uniquement leur attention sur certaines manifestations bruyantes qui évoquent les souvenirs sinistres du fascisme. Il y a là plus qu'un folklore morbide et nous ne sommes point vaccinés définitivement contre la peste brune. D'autant que les souvenirs laissés par le fascisme s'estompent et que notre jeunesse formée plus de trente ans après le conflit mondial et la défaite politique et militaire du fascisme, ignore tout de ce dernier. La politique du silence se traduit éloquemment par l'expression « Hitler, connais pas ». On ne dira jamais assez la responsabilité de ceux qui doivent éclairer les jeunes, les former, du milieu familial à l'enseignement. Il ne s'agit point de présenter le fascisme comme un épouvantail ou de le dissimuler dans le placard de l'histoire mais bien de tenter d'en démontrer les causes et d'en montrer les effets. Inévitablement dans une atmosphère de crise et de tension, certains nostalgiques se manifestent à nouveau, tentent de prendre leur revanche sur l'histoire. Certains jeunes inexpérimentés peuvent se laisser tenter par une démagogie facile et périlleuse.

Il existe en effet dans notre pays des mouvements qui d'une manière ouverte ou larvée se réclament de l'idéologie fasciste. Faut-il au nom de la défense de la démocratie et de nos institutions les interdire ? Notre réponse est négative. Ce serait le plus mauvais service rendu à la défense de nos institutions. La maladresse politique de telles mesures ne doit pas être démontrée. Il n'est jamais efficace de faire naître des martyrs, de donner l'auréole de la persécution à ce qui mérite d'être démasqué et démonté comme une périlleuse mécanique. C'est là

lutte des idées qui doit se développer. Sans naïveté bien entendu. Il est évident que si des organisations publiques ou secrètes se livrent à des attaques, sèment la violence et le fanatisme, pratiquent le terrorisme, ce comportement doit être sanctionné et poursuivi. Des lois existent à ce sujet; appliquées, elles doivent suffire à limiter les débordements sans porter atteinte aux libertés d'expression. Ainsi la loi interdit les milices privées (loi du 29 juillet 1934 interdisant les milices privées et complétant la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port d'armes et au commerce de munitions). La répétition des infractions de même nature pourrait entraîner l'alourdissement des peines et la mise hors d'état de nuire.

Pour l'essentiel, les mouvements qui se rattachent à l'action des milices privées sont connus. Qu'il suffise de rappeler ici l'action du Front de la Jeunesse, les Nem Clubs, le V.M.O. (Vlaamse Militante Orde), Were Di. Dans les derniers mois nous avons connu sur ce terrain une sérieuse escalade. Mais le nombre d'adhérents à des organisations de ce type est limité, il ne s'agit point de mouvements de masse. Certes en période de tension ils peuvent faire du dégât et voir leur rôle augmenter. Ainsi lors des affrontements communautaires, on vient de le vivre dans les Fourons où le V.M.O. s'est déployé avec une efficacité impressionnante. Il peut en être de même dans l'atmosphère de tension internationale. Certaines formations politiques établies peuvent se laisser tenter et les utiliser avant d'être conditionnées par elles. Toutefois il semble bien que l'on hésite à jouer avec le feu. Les réactions prudentes et embarrassées de la VU après les incidents des Fourons en portent témoignage.

Si les groupuscules fascistes ou fascistants paraissent plus étoffés en Flandre et participent à des actions plus nombreuses, ils existent également en Wallonie et à Bruxelles. Leur présence se manifeste surtout sur les murs où les symboles traditionnels du fascisme fleurissent parfois comme autant de champignons vénéneux. Ils disposent également d'antennes dans la presse comme le « Nouvel Europe Magazine » qui fait état d'un tirage de 24.000 exemplaires. Cet organe véhicule l'idéologie fasciste, mais ouvre également ses colonnes aux jeunes du CEPIC, se fait complaisamment l'écho des positions les plus conservatrices du PSC, de la droite européenne et de certains mouvements qui défendent des opinions réactionnaires comme Pro Vita.

Des liens informels avec la droite traditionnelle expliquent sans doute la complaisance dont les organisations citées bénéficient parfois dans les structures institutionnelles de notre pays. Faut-il rappeler les lenteurs et les hésitations du Parquet à entamer des poursuites sur pied de la loi interdisant les milices privées malgré les multiples témoignages recueillis dans les Fourons. On remarque également le peu de dynamisme de certaines enquêtes entamées lorsque des militants de gauche ou des organisations d'immigrés saisissent la justice.

On pourrait objecter que la lutte des idées se mène malaisément face à un adversaire qui fait appel davantage à des sentiments élémentaires, à la peur, à la panique même plutôt qu'au discours raisonné. Il est vrai que les « idées » des groupuscules de droite tiennent davantage à un manichéisme primitif plutôt qu'à des considérations idéologiques

élaborées. La haine ou l'insulte font office d'argument. Tout au plus peut-on relever de fumeuses théories biologiques qui débouchent sur le racisme, le sexisme, jointes aux affirmations volontaristes de priorité de l'individu sur le social. Tout en défendant des régimes qui ont nié l'individu et assuré sa soumission la plus étroite à l'organisation. Mais on n'est pas à une contradiction près. Le discours de droite se raccroche à des théories morales développées en dehors de toute analyse des situations concrètes ou de l'étude de l'évolution des sociétés. C'est une approche passionnelle et irrationnelle de la politique qui témoigne de l'impuissance à agir ou de tenter de le faire sur les causes des phénomènes que l'on dénonce. Ainsi la crise est ressentie comme le fruit de menées ténébreuses de Moscou ou des communistes, à moins que ce ne soit la conséquence de la présence des étrangers parmi nous ou peut-être des juifs, ou encore de « syndicalistes revendicateurs ». Pour en sortir, il faut « remettre de l'ordre ». Les tensions sociales, les conflits ne pouvant qu'engendrer l'anarchie dès lors le propos se fait autoritaire. Il faut que « l'Etat gouverne », « l'élite doit commander et la masse obéir ». On retrouve dans leurs organisations la projection de cette conception des rapports sociaux : soumission aux chefs, obéissance aux ordres, formation paramilitaire dans des camps dont l'hebdomadaire *Pour* a dénoncé l'existence et les activités.

De tout ceci on doit surtout retenir la présence d'idées les plus traditionnelles qui ne s'embarrassent guère d'analyses. Là réside peut-être le danger le plus réel. Car si ces groupuscules font beaucoup de bruit et peuvent certes être utilisés dans certaines circonstances politiques, ils ne représentent pas à eux seuls un danger de droite et ne peuvent favoriser le glissement vers l'Etat autoritaire ou policier dont on fait état.

Lorsqu'on s'interroge sur un danger d'un pouvoir fort en Belgique, on ne peut se limiter à examiner les phénomènes marginaux. L'autoritarisme de l'Etat, la tendance à renforcer les éléments répressifs, à limiter l'exercice des droits démocratiques, à limiter les libertés syndicales est bien plus périlleuse et réelle. Cette évolution a récemment été illustrée par divers comportements des autorités qu'il suffira de rappeler ici.

Ce fut, il y a quelques mois déjà, l'affaire du fichage des syndicalistes et, pour faire bonne mesure, des syndiqués dans certaines entreprises. Interpellé sur ce point par le sénateur communiste Renard, le ministre de l'Intérieur, qui s'est voulu rassurant, a surtout montré son embarras. Il s'est borné à déclarer que les renseignements de nature politique n'entrent pas dans les attributions de la gendarmerie qui cherche des « interlocuteurs ». Excès de zèle ou routine maladroite ? Le problème d'un contrôle des activités des citoyens sur la place publique et dans les entreprises est posé. A l'heure où l'on n'arrête pas les progrès de l'informatique, c'est inquiétant. L'existence d'écoutes téléphoniques plus discrètes que les enquêtes de la BSR, a toujours été démentie et si elle n'a jamais pu être judiciairement établie, bien peu sont les hommes politiques qui mettent en doute leur existence.

Il y a également l'escadron ou la brigade Diane dont l'existence s'est affirmée suite à une visite royale. Sa tâche avouée est de lutter contre le ou les terroristes. Comme ceux-ci ne se manifestent guère dans notre pays où les attentats sont exceptionnels (le dernier en date

remonte à la troublante affaire de Zaventem de Pâques 79), cette brigade se tient sans doute en forme, et exerce particulièrement dans la région bruxelloise des contrôles, quand on ne la voit pas intervenir lors des révoltes de prisonniers de droit commun. En attendant d'intervenir dans les conflits sociaux.

Il y a eu récemment, l'affaire est encore en cours et a défrayé la chronique judiciaire, les conditions de l'inculpation de l'avocat bruxellois Michel Graindorge et le déroulement préoccupant d'une enquête où le prévenu a été présenté d'entrée de jeu comme coupable, et maintenu en détention. Les inculpations ont cependant fondu comme neige au soleil durant l'instruction. Il est particulièrement grave de considérer comme présumé coupable une personne dont le comportement serait ou pourrait être en désaccord avec l'attitude du plus grand nombre. Fort heureusement l'opinion publique a réagi avec vivacité, dans les milieux professionnels concernés mais aussi plus largement. Certaines imperfections du système d'instruction relatives à la loi sur la détention préventive et au secret de l'instruction ont été justement relevées et font maintenant l'objet de propositions modificatives au plan législatif.

Il serait peu sérieux de crier à l'état policier, mais nous ne sommes pas à l'abri de distorsions dangereuses et de manœuvres limitant l'exercice des libertés au plan des droits individuels et collectifs. Les bavures se multiplient. Ainsi cette fouille « préventive » des manifestants dans l'affaire Graindorge. L'alibi de la lutte contre la criminalité a déjà beaucoup servi.

Il convient d'élargir le débat et se rappeler qu'en période de crise, l'expérience historique nous le démontre, la crainte du lendemain, la peur du changement peuvent entraîner des réactions conservatrices et le repli vers des comportements traditionnels. Cette tendance peut être exploitée au plan politique par tous ceux qui défendent les intérêts en place. Les réactions épidermiques envers ce qui est nouveau, différent, l'étranger, les jeunes, les conquêtes sociales, portent des germes dangereux qui ont d'ailleurs dans le passé constitué la base idéologique du fascisme. Celui-ci mettait l'accent sur les discriminations raciales, prônait le goût de l'ordre, du militarisme. Qui ne voit dans notre réalité quotidienne le poids des mêmes lieux communs, des idées toutes faites, la recherche de boucs émissaires — des chômeurs aux immigrés — pour expliquer la crise? Une certaine agressivité, due au sentiment d'impuissance se développe. C'est donc bien dans le domaine de l'idéologie, de la lutte des idées, des rapports entre les individus, entre eux et les structures sociales qu'il faut agir. Ici, la presse, l'éducation, l'enseignement, lui-même en crise, ont un rôle capital à jouer tout comme les mouvements politiques et sociaux.

Il faut mener sur le terrain politique l'action contre l'idéologie dominante que traduit avec efficacité la droite du PSC, le CEPIC. Né comme centre politique des indépendants et cadres chrétiens au début de 1972, pour contrebalancer l'aile gauche du PSC (démocratie chrétienne), enrayer l'influence syndicale en s'appuyant sur les milieux des classes moyennes traditionnellement conservatrices dans notre pays, ce mouvement joue un rôle politique non négligeable (voir à ce sujet l'étude de P. Ergo publiée dans les C.M. de décembre 78). Son étoile, Vanden Boey-

nants préside actuellement aux destinées du PSC ce qui symbolise éloquentement l'évolution actuelle de ce parti. Au fil du temps, le CEPIC est devenu bien plus qu'un club politique ou qu'une fraction politique. Il dispose d'un centre d'études, de jeunesse et d'un mouvement de femmes. Son audience dans les professions libérales, les milieux commerçants est certaine. Assez discrètement il noue des relations avec l'extrême-droite (JBJ notamment) et les milieux d'officiers de réserve dont les publications revêtent souvent des options militaristes et réactionnaires accusées. Il est donc important de rencontrer les idées dont le CEPIC est porteur. Elles mordent dans la conscience des gens issus des milieux les plus variés, aussi en milieu populaire. Il en est ainsi du discours sur la légitimité du profit, la nécessité de restaurer les institutions (en clair, le refus de les modifier), de défendre l'initiative privée, de lutter contre l'Etat envahissant. Partant de certaines évidences comme le désordre institutionnel, utilisant les difficultés réelles que rencontrent les classes moyennes face à la puissance des monopoles, il avance des solutions conservatrices et masque avec art les causes réelles des difficultés. Il canalise les protestations vers des attitudes antisyndicales. Le CEPIC est, sur le terrain politique, le meilleur véhicule des idées dominantes dans la communauté francophone. Il pratique le culte de l'autorité et lorsqu'il sort des sentiers battus, des lieux communs, c'est pour prêcher le pouvoir fort.

Il n'a pas à proprement parler un homologue dans le CVP dont l'orientation globale, sous une apparence populiste, traduit puissamment les idées conservatrices sous la direction de Leo Tindemans. Lorsqu'on parle d'un danger de droite, c'est dans cette direction surtout qu'il faut porter les regards. Le CVP se présente comme un parti populaire qui recherche le bien commun et combat la lutte des classes. Solidement implanté en Flandre, il assure son hégémonie à travers les structures unitaristes. Il joue sur deux tableaux. Dans l'état actuel des institutions il se présente comme le réformateur modéré, prudent qui refuse l'aventure. Dans le même temps il traduit les aspirations de la Flandre à une plus grande autonomie, celle de la bourgeoisie flamande qui, liée à de puissants intérêts à l'échelon européen vise à la stabilité et à la conservation face à une Wallonie en crise où les exigences de changement et de réformes profondes apparaissent avec plus de netteté. Il est à l'offensive.

Le CVP, et plus particulièrement son président Tindemans, se pose en adversaire du changement « dans l'inconnu », en défenseur de la libre entreprise et des investisseurs face aux syndicats revendicateurs, en champion de l'austérité pour les travailleurs et allocataires sociaux, en défenseur d'un pouvoir fort. Les liens avec la droite européenne et plus particulièrement la CDU de RFA sont étroits. Leo Tindemans préside d'ailleurs aux destinées du parti populaire européen dont les options conservatrices se manifestent à l'assemblée de Strasbourg. Dans le climat politique actuel, le CVP a le vent en poupe car il apparaît uni dans un projet politique cohérent qui comporte certaines connotations autoritaires. A côté d'une fidélité atlantique hors pair, il exprime la volonté de la grande bourgeoisie flamande d'assumer la direction des affaires en Flandre et en Belgique même s'il est tiraillé entre l'unita-

risme et le sentiment national flamand. Sa tactique politique lui permet de conditionner le parti socialiste. Divisé et affaibli idéologiquement, celui-ci n'oppose guère de barrière aux poussées conservatrices et réactionnaires. Tirailés entre des courants divers, affaiblis par la division en PS et BSP faite dans les plus mauvaises conditions, manquant de perspectives, les socialistes apparaissent surtout soucieux de conserver leur clientèle électorale au moyen de la participation au gouvernement à n'importe quel prix, à en retirer les avantages au nom du réalisme et de l'efficacité. Leur faiblesse sur le terrain de la lutte des idées est évidente. Au nom du pragmatisme, on laisse l'idéologie dominante l'emporter sans alimenter l'analyse ou la réflexion.

C'est d'autant plus préoccupant qu'un autre danger plus profond encore menace notre démocratie : le discrédit des institutions joint au fossé qui se creuse entre les partis politiques, leurs militants et une majorité silencieuse qui se désintéresse de la chose publique, se soucie surtout de ses intérêts privés sans intervenir dans les débats politiques. Il faut y ajouter l'absence de lien suffisant entre les luttes sociales souvent très avancées et l'action politique. Pour porter remède à cette situation, soulever une certaine indifférence, il faut sortir du borborygme institutionnel et surtout vitaliser la démocratie, l'élargir en favorisant toutes les formes de démocratie de base qui voient le jour des quartiers aux entreprises. Sans toutefois les opposer aux structures politiques que l'histoire nous a données. Les partis restent dans un pays comme le nôtre la colonne vertébrale de la démocratie même si souvent leurs structures sont lourdes et secrètent un immobilisme conservateur, une hostilité aux tendances nouvelles, à la lutte des idées. Il faut y ajouter l'action des syndicats qui mettent en place des structures de contrôle dépassant les simples revendications et démocratisent de fait les institutions.

Lutter contre le danger de droite, c'est réhabiliter le politique. Le divorce avec le politique aboutit à anesthésier le citoyen, à prendre les décisions pour lui, à le décourager, à l'enfermer dans la résignation. La parole est alors aux technocrates, aux « spécialistes » qui agissent sans contrôle et sans résister aux pressions des puissances financières. La nécessité de ce réveil des institutions démocratiques, de leur élargissement est d'autant plus impérieuse que nous entrons en politique aussi dans l'ère de l'informatique qu'il va falloir maîtriser, contrôler.

En fait, un autoritarisme insidieux qui ne rencontre guère de résistance et opère en silence nous menace. Un exemple nous fera mieux comprendre le danger. Il s'agit de la protection de la vie privée et des dispositions législatives qui devraient l'assurer face aux développements des techniques nouvelles. Tout le monde se dit préoccupé, s'en inquiète mais rien ne bouge. Le 3 juillet 71, le Journal des Tribunaux publiait un article de l'avocat Aronstein consacré à la défense de la vie privée qui, très concrètement, se terminait par une proposition de texte de loi. Celle-ci était reprise complètement par le sénateur socialiste Pierson en août 77 sous forme d'une proposition de loi qui attend toujours dans les cartons du Parlement. Comment prendre des mesures contre les menaces à la vie privée, au conditionnement de la personnalité et de la manière de penser ? On sait qu'il ne suffit plus de parler bas

ou de s'enfermer pour échapper aux « curieux ». Il existe des appareils perfectionnés et miniaturisés d'écoute qui captent même à grande distance, à travers murs et cloisons et permettent d'enregistrer les voix. Tout un arsenal de micro-espions permet la surveillance discrète, les enquêtes policières et autres, des techniques raffinées peuvent même influencer le comportement de l'individu sans qu'il s'en rende compte. Ce n'est plus la fiction de romans de la série noire mais la réalité moderne. Comment interdire ces pratiques, les limiter à tout le moins sous un contrôle sévère à ceux qui sont chargés de la protection des citoyens ? Il faut mettre en œuvre une garantie fondamentale : le droit pour chacun d'avoir accès à tous renseignements recueillis à son sujet. Mais comment l'organiser ? L'exemple des tables d'écoute téléphonique devrait enseigner. D'après certains experts il aurait été possible lors de l'installation du réseau téléphonique, de prendre des précautions d'ordre technique assurant pour l'avenir le caractère confidentiel des entretiens. Il est aujourd'hui trop tard et trop coûteux de le faire (J.C. Padioleau, « Les ordinateurs et la vie privée » dans le *Monde* du 3 avril 1970 cité par Aronstein). Mais en attendant on intègre les systèmes d'informatique de la gendarmerie et de la police judiciaire sans garantie nécessaire.

Comment lutter contre le glissement lent vers un état autoritaire ? Il faut avec une vigilance particulière défendre tous les acquis démocratiques et les étendre. Par exemple assurer la défense de la police communale, de son rôle dans le maintien de la sécurité et la prévention des délits. La police communale est contrôlée par le bourgmestre, ce qui constitue une garantie démocratique qu'on ne peut abandonner au nom d'une efficacité discutable. Certes le problème de la formation de cette police face à l'évolution de la criminalité, aux techniques nouvelles de la délinquance est une réalité mais c'est sur le terrain de l'autonomie communale qu'il faut chercher une réponse et non dans un transfert toujours plus important des tâches à un corps national.

La réponse doit surtout être politique sans oublier la dimension européenne. Les tendances à créer un espace judiciaire européen, une Europe des polices en dehors d'un contrôle démocratique sont périlleuses ; qui peut par exemple préciser le rôle du mystérieux groupe Trevi ?

Dans un climat créé par la multiplication des actes de vandalisme, de violence gratuite, de terrorisme (qui n'existe point en Belgique comme dans d'autres pays européens où il tente de déstabiliser les régimes démocratiques), le plus grand danger serait de s'inscrire dans une sorte d'escalade de la répression et de la prévention qui multiplierait les contrôles et les informations, et en fin de compte entrerait en contradiction avec le respect des règles de la démocratie. On ne peut étouffer les libertés pour les défendre. Certes, l'appel aux forces de police, à la gendarmerie est inévitable. Mais il faut faire la clarté dans les règles légales qui président à leur fonctionnement. Un certain brouillard est entretenu actuellement au sujet de la composition et du fonctionnement des organes chargés du maintien de l'ordre. Le Sénat belge vient d'ailleurs de manifester une inquiétude légitime en affirmant dans une proposition de loi contresignée et approuvée par les représentants de tous les partis que la protection contre toute forme de violence doit

aller de pair avec la protection contre l'arbitraire ou les atteintes à la vie privée. Certaines interventions de la gendarmerie, l'existence de banques de données concentrées dans un ordinateur de la gendarmerie, la présence d'une police plus ou moins secrète dans les grandes villes, celle de la BSR au sein de la gendarmerie et de l'armée, la police des étrangers dont le titre a changé mais non les méthodes, la sûreté de l'Etat justifient cette inquiétude. Les lois en vigueur fixant la répartition des tâches de la police et de la gendarmerie manquent de clarté. Cette dernière relève d'ailleurs de trois départements différents : défense nationale, justice, intérieur, ce qui n'aide pas à un contrôle suffisant. Le Sénat est donc saisi d'une proposition de création d'une commission qui aurait une double tâche : Elle devrait s'occuper de tout ce qui peut menacer les institutions démocratiques ainsi que des droits fondamentaux des citoyens. Ensuite elle aurait à dresser un inventaire de mesures légales dont nous disposons mais en même temps à examiner, d'une part si ces mesures répondent au but poursuivi et si elles sont susceptibles de donner lieu à des abus et d'autre part, dans ce dernier cas, de quelle manière on pourrait y remédier par l'adoption de nouvelles mesures légales (proposition n° 1/295 session 79/80 14 novembre 1979). Le texte est prudent mais révélateur. Une telle initiative ne peut certes tout résoudre mais elle ne devrait pas tomber dans les oubliettes parlementaires.

Des forces puissantes visent dans l'atmosphère actuelle à limiter la démocratie et théorisent cette limitation en période de crise. Il en est ainsi de la célèbre Trilatérale qui rassemble les porte-parole autorisés de la grande bourgeoisie à travers le monde et dont la philosophie est reprise dans certaines déclarations d'hommes politiques. L'adversaire est insidieux. Il ne sera pas aisé de remonter le courant mais l'élargissement de la démocratie reste un objectif fondamental pour tous ceux qui aspirent à un changement de société. Certaines injustices criantes demandent à être réparées rapidement. On ne paraît pas toujours en avoir conscience. Il en est ainsi de l'exclusion de toute vie politique, des étrangers qui représentent plus de dix pour cent de la population et dans les grandes villes parfois plus du quart. Nous ne pouvons nous satisfaire d'un suffrage universel véritablement tronqué. Alors que le long débat sur la réforme de l'Etat aurait dû permettre de mettre en place des institutions plus proches des citoyens, de redonner vigueur et poids aux communes, on s'est enfoncé dans les affrontements communautaires, les formules compliquées et obscures de compromis toujours remis en cause. Cela aussi est préoccupant pour le sort de la démocratie. Les atteintes portées aux libertés syndicales, les licenciements, les mutations abusives, les tentatives de limiter au niveau des entreprises les droit syndicaux conquis de haute lutte, visent à affaiblir les garants les plus sûrs de cette démocratie qui ne peut plus se borner au régime d'assemblée mais doit gagner les quartiers comme les entreprises.

Il devient urgent de changer de cap pour aider les citoyens à exercer leurs droits, assurer le contrôle des institutions, rendre la démocratie vivante et la sortir de sa torpeur.

PAUL ARON (\*), DIDIER DUPONT, JEAN-MAURICE ROSIER  
(GRAM-TEXTES)

# Pour un autre usage des manuels littéraires

Pour comprendre l'importance des manuels de littérature dans l'enseignement secondaire, il convient d'avoir à l'esprit que le professeur de français, technicien non recyclé, n'a de contact avec l'institution littéraire qu'à travers justement des manuels et, accessoirement, un programme. C'est dire que, quelles que soient les informations dont il dispose, il n'a pas accès à l'accumulation du capital symbolique et culturel de la formation sociale dans laquelle il exerce son activité.

Dès lors, il est illusoire de s'imaginer qu'il va se couper des formes de sacralisation de la littérature qu'il enseigne, à savoir les anthologies et recueils de textes. On comprend ainsi l'intérêt que suscite chaque parution sur le marché de nouveaux manuels de littérature.

L'on voudrait dans cet article s'attarder à l'examen des ouvrages **Littérature et Langages** (1) publiés par les éditions Nathan parce qu'ils passent, à tort ou à raison, comme relevant d'une problématique moderne, eu égard à l'évolution de la recherche en matière de critique littéraire.

Certes, pour saisir l'innovation pédagogique qu'apporterait cette série nouvelle d'anthologies littéraires, il faut se rappeler que les trop fameux **Lagarde et Michard**, tant décriés pourtant, constituent encore aujourd'hui, la norme de références et que c'est donc par rapport au monopole quasi exclusif et officiel des manuels des Editions Bordas qu'il convient de mesurer l'apport novateur des **Littérature et Langages**.

Du fonctionnement des **Lagarde et Michard**, tout a été dit ou presque et d'horizons divers, on a reproché aux auteurs d'utiliser une périodisation douteuse — non spécifique — pour dater les phénomènes littéraires, de n'avoir pas théorisé les problèmes de

(\*) F.N.R.S./U.L.B.

(1) Abrégé par la suite en L./L.

l'actualisation (coïncidence entre code d'écriture et code de lecture forcément postérieur) d'orienter la lecture par un discours d'escorte psychologisant, d'envisager le texte comme reflet (de la société) ou expression (du moi), le signifiant comme transparence et le style comme ornementation (2).

Il reste à prouver que de tels présupposés ne se retrouvent plus comme socle théorique des explications proposées par les L./L., ensuite de décider si les exercices proposés offrent la possibilité de favoriser d'autres comportements de lecture et d'écriture chez les élèves. Concrètement, l'on va d'abord indiquer à grands traits, quelle est la démarche pédagogique et heuristique suivie, puis, passant du général au particulier, l'on examinera plus précisément l'un ou l'autre chapitre représentatif de la méthodologie employée.

### APERÇU GENERAL DES L./L.

Une conformité exemplaire au programme de langue maternelle de l'enseignement rénové (3), alliée au refoulement d'une série de questions actuelles sur le statut de l'institution littéraire comme sur la définition de la notion même de littérature semblent être les deux caractéristiques premières des L./L.

Les auteurs escamotent en effet toute interrogation sur la possibilité d'un nouvel enseignement de l'histoire littéraire, privilégiant le thématisme dans une perspective sociologisante, avalisant sans autre forme de procès, la terminologie rhétorique traditionnelle en recourant à un classement de la littérature par genres. Ainsi, en guise de modernité, les auteurs de L./L. jouent Brunetière contre Lanson. Certes, cette affirmation se trouve infirmée par les longues introductions historiques, par ailleurs remarquables, qui ouvrent les grandes divisions des manuels L./L. Celles-ci tentent de donner aux textes présentés, leur dimension diachronique sans que l'on sache jamais quel est le bon usage de cette génétique, parce que jamais référée, si ce n'est allusivement à l'extrait textuel choisi, lequel est ainsi toujours donné à lire comme document ou témoignage d'un moment social déterminé. A aucun endroit, un processus inverse n'est adopté, lequel s'interrogerait sur les modalités de pénétration du réel dans le texte.

On n'épiloguera guère sur le système des extraits. Par rapport au corpus traditionnel en la matière, l'ouverture des L./L. est manifeste. La canonisation/intronisation fait fi de tout ethnocentrisme, même si l'on ne peut parler de classement novateur, surtout pour

(2) Sur la critique de *Lagarde et Michard*, on consultera :

— Jean-Louis Houdebine : « Sur l'idéologie du Lagarde et Michard », dans *Littérature/Science/ Idéologie*, n° 1, mai-juin 1972.

— France Vernier : *L'écriture et les textes*, Paris, Ed. Sociales, 1974.

— Jean-François Halté et André Petitjean : *Pratiques du récit*, Ed. CEDIC, Paris, 1977.

— *Littérature* n° 7, octobre 1972.

— *Poétique*, n° 30, avril 1977.

(3) Ainsi qu'aux résolutions de l'A.F.P.F. (Association française des Professeurs de français). Cf. *Le Monde* du 18 février 1970 : « il convient de reporter l'enseignement de l'histoire littéraire au dernier cycle... ».

tout ce qui a trait aux littératures minoritaires et aux pratiques sémio-graphiques dévalorisées parce que rangées sous l'étiquette péjorative de paralittératures et négligées **méthodologiquement** comme objet d'investigation (4), pour ne rien dire de la dispersion pointilliste douteuse opérée sur toutes les pratiques qui remettent en cause les règles fonctionnelles du champ artistique. Il n'empêche que la politique des morceaux choisis rejette toute possibilité d'analyse de la globalité textuelle (5) et oblige à de douloureux découpages démonstratifs entre pages illustrant une technique et celles illustrant tel contenu, ce qui revient en somme à entériner la séparation conceptuelle périmée de la forme et du fond (6).

Dans l'économie générale des L./L., on ne peut manquer de s'étonner également de l'absence de théorisation conséquente. Cette attitude n'est pas pédagogiquement défendable, à moins de considérer les enseignants comme de simples « courroies de transmission » d'un savoir, des techniciens qui n'ont pas à s'interroger sur les finalités de leur pratique spécifique. Il semble, pour prendre un exemple dans l'étude de la production romanesque, que l'occasion était donnée d'initier les élèves à la conceptualisation suivante (7) : paramètres de l'énonciation (p. 15/17), connotation/dénotation (p. 21/24), focalisation (p. 25/27), opposition discours/récit (p. 47/49); énonciation encore avec les articles de presse (p. 61/65), notions de performatifs, embrayeurs, modalisateurs... En lieu et place, L./L. offre une lecture/retrouvailles, un commentaire culturel, un pot-pourri citationnel de la critique contemporaine, comme si reproduire Barthes ou Maumon allait passionner les élèves plus que le discours psychologisant traditionnel.

La totalisation illusoire du champ critique contemporain fait que les L./L. convoquent à des tomes de distance Althusser et Eco pour décrypter les clichés idéologiques d'un roman insipide de Fleming (7). Le résultat est on ne peut plus décevant, et la montagne épistémologique accouche d'une analyse de contenu où l'idéologie est appréhendée dans son organisation sémantique et jamais, dans sa dimension syntagmatique (8).

Il serait toutefois injuste d'adresser globalement tous ces reproches aux L./L. En fait, leur division en cinq volumes (9) permet aux auteurs d'introduire de manière éparse, les notions qui, à la lecture d'un seul tome, sembleraient manquer. C'est ainsi que le premier livre, dans sa partie consacrée au langage, apporte quelques élé-

---

(4) Chaque objet a sa spécificité qui impose des méthodes spécifiques d'analyse.

(5) Comment étudier alors le rapport conflictuel entre la description et la narration ?

(6) Exemple : la découpe du vol. III : première partie : « Roman et Société » ; deuxième partie : « Les techniques du roman ».

(7) Référence : vol. III.

(8) Cf. vol. III, pp. 32 à 34.

(9) Vol. 1 : Le langage - Le théâtre - La parole et l'image — Vol. 2 : Le conte - La poésie — Vol. 3 : Le roman - Le récit non romanesque - Le cinéma — Vol. 4 : La littérature et les idées — Vol. 5 : Thèmes et langages de la culture moderne.

ments relatifs à l'analyse de l'énonciation (10). Nous reprocherons dès lors aux L./L. d'amener ces éléments de manière insuffisamment théorisée et de ne les utiliser que dans la seule partie « Langage » du premier volume. Certes, les auteurs précisent dans un « avant propos » *qu'il s'agit d'une série d'informations préalables à toute étude se rapportant à l'un ou l'autre de ces domaines particuliers* (linguistique générale, langue française, techniques de l'expression), *et non moins préalables à toute lecture sérieuse des textes littéraires* (11), mais la non-reprise de ces éléments d'analyse dans l'étude du roman, par exemple (cf. tome 3), confère à la démarche, une note pointilliste s'apparentant plus à une adaptation au goût contemporain pour la linguistique qu'à une réelle rénovation de l'enseignement de l'histoire de la littérature. Le désir de combler le vide qui jadis séparait les cours de littérature et de langue (grammaire) est manifeste mais il n'est, à notre avis, ni suffisant ni constant.

### INNOVATION, RENOVATION, CONSERVATION...

Une des caractéristiques des **Nathan** est l'apparition d'un discours métatextuel le plus souvent maintenu à l'écart des manuels « traditionnels » : la critique. Sans que l'on puisse en attendre une réflexion sur l'**institution** littéraire, c'est-à-dire, sur le rôle des métatextes dans la naissance et le fonctionnement de ce qu'il est convenu d'appeler Littérature, les L./L. ont le mérite d'offrir un panorama très large des tendances récentes en la matière (vol. V).

Examinons comment se développe le discours métatextuel et étudions son mode de fonctionnement à l'intérieur des manuels.

La présentation se veut sans parti-pris d'école et, si faire se peut, exhaustive. L'« objectivité » s'instaure par la réduction à portion congrue du commentaire et des déclarations liminaires au profit d'une pratique citationnelle. L'on reprend ainsi des « pages typiques » d'œuvres critiques, agencées selon des tiroirs « évidents » (lectures thématique/psycho-critique/sociologique ou encore lectures externe/formaliste — avec, implicite, le postulat de leur incompatibilité (p. 317) en évitant ainsi le reproche d'une orientation/manipulation de l'élève. Qu'apporte cependant cette collecte de « belles pages » ? Rien, ou presque : un échantillonnage de styles et non une mise en perspective de méthodes. Elles ne fonctionnent que comme **exemples** de la production de tel ou tel critique, au point que souvent et logiquement, le « plan d'études » et les « recherches » proposées doivent renvoyer à l'œuvre complète. On en arrive à recommander aux élèves la lecture de Valéry, Lanson, M. Eliade, J.P. Richard, Proust, Céline, Mauron, Le Galliot, Kofman, Jones, Lukàcs, Goldman, Barthes... Remarquons qu'il ne s'agit pas d'un élargissement potentiel de la culture générale de l'étudiant car

(10) Vol. 1, pp. 62-63. Par *énonciation*, l'on entend « une série de déterminations par lesquelles l'énoncé se constitue peu à peu, et qui ont pour caractéristique de poser le *dit* et donc de rejeter le *non-dit* » (cité d'après Pecheux M. et Fuchs C., « Mises au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours », *Langages*, 37, mars 1975, p. 19).

(11) Vol. 1, *Avant-propos*, partie « Le langage ».

nombre de questions posées en commentaires des textes cités sont en fait irrésolubles pour qui ne connaît pas l'intégralité de l'ouvrage, voire du travail entier de l'auteur. En voici quelques illustrations.

— P. 352, question 7 (à propos d'un texte de Lukàcs) :

*Les personnages sont ici présentés comme des types. Expliquez cela.*

Sauf à reprendre l'une ou l'autre phrase du texte, très scolairement, la réponse devrait faire référence à la notion de typisation telle qu'elle apparaît chez Engels et dans la tradition marxiste. Or, le concept n'est pas expliqué dans le manuel, ni même dans les références courantes dont peut disposer un élève : le **Petit Robert**, par exemple, ne lui sera d'aucun secours.

— Même page, question 8 :

*Quels sont les critères esthétiques principaux d'une telle analyse ? En quoi peut-on les dire « marxistes » ? Mais en quoi peut-on les dire « classiques » ?*

Pour faire vite, notons simplement que la question présuppose l'existence d'une esthétique marxiste (douteuse) (12), enseignable de surcroît dans le secondaire. Elle insinue d'autre part qu'une même analyse peut être à la fois marxiste et non marxiste, c'est-à-dire que le marxisme n'offre pas de spécificité puisqu'une différence de « point de vue » du chercheur peut faire passer du matérialisme historique au classicisme (quid ?). C'est le même mépris des concepts que nous relevons à la p. 362, dans une note liminaire. On y lit que les expressions « vision du monde/structures mentales/idéologie » sont synonymes et que seule l'appartenance d'école privilégie un mot aux dépense de l'autre.

— P. 366, « Recherches et essais » (à propos d'Althusser) :

*Étudiez, du point de vue idéologique, l'ENFANT de Jules Valles, LES CHOSES de Perec, les CHENES QU'ON ABAT de Malraux, le TOURNIQUET DES INNOCENTS de R. Ikor.*

... Il va sans dire qu'à la sortie de l'université, un étudiant n'a, le plus souvent, ni les moyens, ni la méthode requise pour répondre à ce genre de travail.

De quelle manière les méthodes contemporaines de la critique rejaillissent-elles sur les commentaires de textes habituellement proposés dans un manuel scolaire ? Ouvrons, p. 169, le livre sur un extrait de la **Route des Flandres** de C. Simon. Huit questions y sont posées :

- 1) *Précisez les composantes du tableau qui nous est dépeint ainsi que le fond sonore sur lequel se développe la scène.*
- 2) *Étudiez les relations qu'établit Claude Simon entre la décomposition du corps et le travail d'engloutissement de la terre. Quelle dimension philosophique prend ce rapprochement ?*
- 3) *Comment sont peints les objets et esquissés les paysages ?*
- 4) *Quelles sont les réactions des chevaux vivants vis-à-vis de leur compagnon mort ?*

(12) Voir à ce sujet la mise au point de Jean Maurice Rosier dans la conclusion de son livre *Marxisme et littérature*, éditions de la Fondation Jacquemotte, Bruxelles, 1979.

- 5) Quelle image de la comédie animale (et humaine) en ressort ?
- 6) Pourquoi la scène se clôt-elle sur des allusions au jeu théâtral ?
- 7) Montrez comment Claude Simon fait de ce cheval mort un symbole et un mythe.
- 8) Selon quels enchaînements internes se déroule la longue phrase qui sert de tissu au texte ?

Les questions 1, 2, 4, 5, 6 et 7 se rattachent en fait à la critique de contenu traditionnelle : il s'agit d'obtenir de l'élève une glose plus ou moins fidèle de « ce que dit » le texte, avec tout le préjugé monosémique que suppose la méthode.

Il serait pourtant injustifiable de poser à un « nouveau romancier » les questions que l'on adresserait à un texte classique. Dès lors, fonctionne une double métaphore picturale (**dépeints, peints, esquissés, image**) et théâtrale (**fond sonore, jeu théâtral...**), qui signale l'originalité du texte, mais en orientant le questionnaire vers le hors texte. Comme si une citation qui ne rentre pas dans les cadres classiques des « genres » romanesques (description, narration, etc.) devait être enfermée dans le non-romanesque.

Les questions 3 et 8 s'adressent, elles, à la manière (à la forme) mais l'absence d'instruments critiques doit encore une fois obliger le lecteur à recourir aux modes d'approche traditionnels. Dans l'absence de passage de la théorie à la pratique, dans le cloisonnement de leurs chapitres, dans leur crainte d'une option méthodologique concrète, les auteurs renvoient en fait leurs lecteurs au commentaire de texte le plus banal et le plus normatif. La spécificité du nouveau roman disparaît, le travail sur le signifiant n'est évoqué qu'en présentation liminaire et le texte contemporain se voit analysé comme n'importe quel autre extrait, de n'importe quelle époque !

Il serait pourtant faux de prétendre qu'aucune indication de méthode n'est proposée par les **Nathan**. Dans son chapitre sur le roman (vol. 3), Geneviève Idt donne des indications sur les techniques et les structures du roman. En dépit de la condamnable dissociation forme-contenu (signalée supra) et d'une fâcheuse conception intemporelle (le roman est, comme les autres, un genre en évolution et non un recueil de procédés figés), l'on relève cependant des allusions à la typologie des genres, aux séquences narratives (Brémond, non cité), au concept d'état initial vers état final, à l'étude des motifs, aux perspectives narratives (les « visions »), à l'intertextualité (sans citer le concept). Mais le « glossaire des termes de critique littéraire » proposé en fin de volume n'est qu'un lexique de rhétorique (**allitération, antithèse, aphorisme, apophtegme**) sans relation ni avec les concepts d'analyse romanesque, ni avec le chapitre consacré à la critique. De surcroît, aucune référence bibliographique n'est proposée.

Il existe certes un **fichier du professeur** censé répondre à plusieurs de nos critiques. Mais quel projet pédagogique est-ce là, qui rend indispensable la présence du maître (avec son livre !) pour comprendre un manuel ? Cette procédure jette une ombre d'archaïsme sur le discours moderniste des L./L. Cautionner cette démarche n'est-ce

pas refuser toute pédagogie du projet, laquelle implique une stratégie de gestion démocratique basée sur un contrat de travail choisi et discuté par tous — maître et élèves (13). Avec le livre du maître, les règles de l'institution se font à nouveau implicites et tout le jeu/enjeu se passe en coulisses comme dans le théâtre/illusion à l'italienne.

De plus, dès lors qu'une analyse cohérente suppose la lecture intégrale des œuvres et la présence du professeur, quel est le statut d'un manuel ? Que devient l'utilité même de ces cinq magnifiques volumes ? Ajoutons encore que le prix d'achat particulièrement élevé de la collection (14) rend douteuse son acquisition par un service de prêt à la disposition des élèves. Dans le même ordre d'idées, mais relevant alors du strict commentaire pédagogique des L./L., pourquoi demander aux élèves de consulter les volumes de **La Pléiade** quand on connaît l'indigence des bibliothèques d'écoles. De même, leur suggérer d'étudier les premiers plans de **L'Inconnu du Nord-Express**, des **Oiseaux**, de **Persona**, de **Cris et Chuchotements** et des **Damnés** (15) relève d'une ignorance rare du réel scolaire et d'une dénégation bien élitiste de l'économique.

A l'évidence, le thématisme chronologique, allié à une historique des formes pour combattre les abus des « formalismes », appliqués dans les L./L. de manière pointilliste sans théorisation sémiotico-linguistique conséquente de l'objet textuel — encore que l'éclectisme en la matière soit aussi une théorie —, ce ne sont pas là des choix bien sérieux en matière de rénovation pédagogique. Cette pratique/bricolage du coup par coup aboutira inévitablement au retour permanent du discours historico-anecdotique du type **Lagarde et Michard**.

Pour combattre l'idéalisme, il faut mettre en place les conditions d'émergence d'une problématique nouvelle de l'histoire littéraire — le terme est à conserver, car il n'y a aucune raison de l'abandonner à l'adversaire — laquelle s'interrogerait sur la notion de littérature pour la « dénaturer » en la situant comme effet d'une institution au sein du marché des pratiques culturelles.

Des jalons ont déjà été posés pour constituer une pédagogie qui aiderait l'élève à explorer le champ superstructurel et à se situer face aux produits symbolico-artistiques. Pour fonder une pratique matérialiste de l'histoire littéraire, une conceptualisation suffisamment élaborée existe déjà, il suffit de relire Althusser, Gramsci, Bourdieu, Régine Robin et Jacques Dubois. L'articulation de ces contenus nouveaux sur des démarches d'enseignement nouvelles, nées de la pédagogie du « projet contractuel », ouvrirait la voie à une réelle rénovation-innovation de l'enseignement de l'histoire littéraire. Mais ceci est une autre « histoire »... (16).

---

(13) Cela n'empêche nullement d'admettre (aux antipodes de tout « rousseauisme ») que le rapport au savoir est quand même hiérarchique.

(14) La collection complète se vend à près de 2.000 FB, sans compter l'indispensable fichier du maître.

(15) Voir tome III, partie « cinéma ».

(16) Dans cette perspective, signalons le travail de la revue *Pratiques*. En 1981 devrait sortir un numéro de cette revue consacré à un nouvel enseignement de l'histoire littéraire, alliant démarches pédagogiques et contenus théoriques nouveaux.

# EN DIAGONALE

## A propos de « Belgitude »

« Nous ne voulons pas être utilisés à des fins politiques, nous refusons d'être pris comme otages de la communauté française dont nous ignorons ce qu'on veut en faire ».

C'est à partir de ce cri-refus, qui prit la forme d'un communiqué de presse puis de diverses déclarations, qu'a resurgi, on s'en souvient, le mot de « belgitude ». Folon, Bury et Alechinsky, artistes belges vivant à l'étranger, exprimaient ainsi leur peur d'être « manipulés ». Ils avaient accepté, apparemment sans trop de problèmes, de participer à la décoration du Centre culturel de la communauté française de Belgique à Paris. Après l'inauguration, le 26 septembre dernier, de ce Centre, les trois artistes ont affirmé avec éclat leur volonté de ne pas « être utilisés à des fins politiques ».

L'éloignement du pays peut créer — ou aggraver — chez des « exilés » l'incompréhension des processus politiques qui s'y déroulent. En l'occurrence, il s'agit de l'ignorance ou de l'incompréhension de deux phénomènes :

1) l'émergence au sein du mouvement ouvrier wallon de la revendication fédéraliste, liée à celle des réformes de structures anticapitalistes, au cours de l'hiver 60-61 et plus précisément de la grande grève contre la loi unique;

2) le barrage opposé depuis vingt ans au fédéralisme démocratique par la droite, avec ce que cela implique de confusion institutionnelle et donc de « désintérêt » du citoyen.

Même en Belgique, les obstacles incessants mis en place par la droite (pas seulement flamande) pour entraver le processus de régionalisation ont pour résultat (parmi d'autres) de multiplier ajournements, attermoissements et mauvais compromis, et ainsi de nuire très gravement à la transparence des relations entre pouvoir et population.

Cette obscurité, ces entraves toujours renouvelées ou réitérées, ne peuvent cependant nous faire oublier les fondements de la revendication fédéraliste, la nécessité du combat pour la faire passer.

Les protestations des exilés à Paris, qui au nom de leur éloignement, refusent de saisir la portée de ce combat, nous pouvons les comprendre dans une certaine mesure.

Nous ne pouvons en aucune façon les accepter.

Nous pensons que si elles ont eu un écho relativement important en Belgique, c'est pour des raisons très diverses. Chez certains, le refus des Folon, Bury, Alechinsky « d'être pris en otages » par la communauté française a pu alimenter la volonté de freiner la régionalisation. Chez d'autres, il nourrit très naturellement un vieux mythe (qui est souvent une mystification), à savoir que culture et politique n'ont rien à se dire. Chez d'autres enfin, le communiqué de Paris a pu être perçu

comme un signe, comme un signal d'alarme devant le très inquiétant « décrochage » des citoyens même vivant en Belgique, face à une bataille politique vitale, mais dévoyée et dénaturée par la droite.

En tout état de cause, le terme de « belgitude » est ambigu. Il couvre tout à la fois une nostalgie plus ou moins diffuse, l'ignorance des réalités, le refus du fédéralisme, et d'autre part, la crainte d'affrontements culturels entre francophones et néerlandophones, le sentiment qu'une exacerbation du problème communautaire peut être utilisée à des fins antisociales, ou plus simplement le souci d'une identité culturelle.

Nous sommes sensibles au risque de voir un James Ensor prisonnier du provincialisme flamand ou un Achille Chavée enfermé dans un provincialisme wallon.

Mais si nous sommes fédéralistes — et de longue date —, c'est précisément pour permettre un rapprochement entre pouvoir et population, pour assurer plus de transparence dans les institutions, pour combattre tout enfermement et rendre effectivement possibles épanouissement et ouverture.

Dans cette optique, l'enracinement dans un terreau régional va de pair avec la lutte pour la démocratie économique, politique et culturelle. La prise en compte de l'héritage régional enrichit le combat révolutionnaire. Et dans l'étape actuelle, le combat révolutionnaire vise ET à la mise en place de pouvoirs régionaux réels, dotés de moyens politiques et financiers suffisants, ET à la défense de l'outil culturel existant, menacé par d'imbéciles « rabotages ».

C'est pourquoi la notion de belgitude, bâtarde et équivoque, nous paraît dépourvue de toute vertu éclairante ou opérationnelle. Ce qui ne signifie pas, loin s'en faut, que nous refusions le dialogue avec ceux qui en ont fait un étendard.

Le secrétariat de la Commission  
de politique culturelle du P.C.B.

## ***A propos de « Bruxelles : mille ans et pas d'argent... »***

Roeland Jacobs brosse un tableau très clair de la situation financière inquiétante de la région et des communes bruxelloises (1). Pour ma part j'ajouterais que le véritable étranglement financier auquel on assiste de la part du pouvoir central participe d'une stratégie politique qui vise à discréditer les administrateurs bruxellois et à mettre sous tutelle une région « incapable de se gérer ». Non qu'il n'y ait pas de critiques dures et sévères à adresser aux Collèges des communes et de l'Agglomération sur la gestion et les options de l'aménagement défendues dans le passé et encore actuellement. Mais la manœuvre politique me paraît évidente. Le CVP supporte mal d'être tenu à l'écart du pouvoir dans nombre d'administrations.

(1) C.M. n° 79 (décembre 1979).

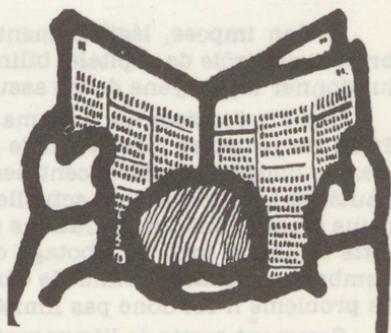
Si l'on impose, légitimement, des tâches spécifiques à la région bruxelloise (rôle de capitale, bilinguisme, promotion culturelle) il faut lui donner les moyens de les assumer.

Ceci dit, j'insisterais pour ma part davantage sur l'étranglement de TOUS les pouvoirs locaux par le gouvernement. Il faut savoir que les masses budgétaires déconcentrées du budget national vers les communautés et les régions sont actuellement dérisoires. Elles représentent à peine 6 pour cent des opérations courantes! Il faut mettre en parallèle cette situation avec le rabotage du Fonds des communes, amputé de nombreux milliards comme le démontre le tableau cité par R. Jacobs. Le problème n'est donc pas limité à la région bruxelloise.

Comment sortir de l'impasse? Roeland s'attache surtout à la critique de la clé actuelle de la répartition entre Flandre, Wallonie et Bruxelles. Je ne suis pas certain que l'on en obtiendrait aisément la modification. Elle a fait l'objet d'accords laborieusement négociés. Même si légitimement la région bruxelloise, compte tenu de son rôle spécifique peut demander une « correction », je la vois plutôt hors de la dotation actuelle. Le problème n'est pas technique. Il est politique. Je ne pense pas que les régionalistes aient intérêt à se chamailler sur la clé de répartition actuelle et à partir à la recherche de nouveaux critères « plus » objectifs. Leur action doit, me semble-t-il, se porter tout d'abord sur l'extension des moyens mis à la disposition des instances communautaires et régionales. En d'autres termes sur un transfert beaucoup plus important des ressources de l'Etat vers les communautés et les régions (en ce compris les communes). Ce sont les MASSES budgétaires qui doivent bouger. Et sur ce terrain on évitera les disputes entre régions. Dans un second temps nous devons bien aborder la question fondamentale du pouvoir fiscal refusé jusqu'à présent aux régions par la Constitution. C'est un verrou qu'il faudra faire sauter si l'on veut empêcher la tutelle de réapparaître au niveau des moyens financiers. Il ne s'agit pas d'ajouter à la fiscalité actuelle une nouvelle fiscalité mais de procéder à une autre répartition de ceux-ci. Des exemples dans des Etats fédéraux existent. Il ne faut pas attendre mille ans pour le faire. Tout dépend évidemment de l'importance des transferts de pouvoirs que l'on veut opérer vers les régions et les communautés. Fédéraliste convaincu, je considère qu'ils doivent être les plus importants possible. Le débat est ouvert. Pour ma part je modifierais quelque peu la conclusion de notre ami Roeland : « sans augmentation des masses budgétaires destinées au régional et au communal un pouvoir bruxellois futur ne sera jamais un pouvoir réel. » Et j'aurais tendance à ajouter, dans un second temps « sans un pouvoir fiscal propre, il en sera de même. »

**Jacques MOINS.**

# A LIVRES OUVERTS



## LA FONCTION ROYALE

L'institution monarchique belge porte la date et la marque de 1831. Entre les conceptions constitutionnelles de l'époque et la réalité contemporaine, il y a d'évidents écarts. A quoi sert un roi, le roi, en 1980 ?

Celui qui s'efforce de répondre à cette question a été chef de cabinet de Baudouin pendant 26 ans. Il connaît le dossier « de l'intérieur ». Il décrit avec minutie et sérieux la pratique quotidienne de la fonction royale, découvrant ainsi non pas la Couronne, mais une face cachée de l'institution monarchique. Il ne s'agit ici ni d'un cours de droit constitutionnel, ni d'un exercice de droit administratif, et encore moins d'un recueil de ragots sur les marottes du roi ou les caprices de la reine. Ce à quoi vise l'auteur, c'est conférer une certaine épaisseur humaine et politique à une fonction décriée ou le plus souvent ignorée.

De fait, la marge d'action politique du roi est mince, privé qu'il est de pouvoir qui pourrait s'exercer en dehors du concours des ministres, privé qu'il est de prérogatives.

Sans doute, Léopold I a occupé au maximum — et bien au-delà — la liberté d'action que lui donnaient la Constitution, ses relations familiales et

son ambition. Mais depuis lors s'est produite, observe André Molitor, « une lente dérive institutionnelle », suscitée par l'évolution économique, sociale et politique. Le pouvoir de décision s'est déplacé, du Parlement vers l'exécutif, du roi (Léopold I avait le temps d'étudier les arrêts qu'il signait, de lire les rapports diplomatiques, de suivre les activités des sept ministres que comptait le gouvernement) vers le Premier ministre, qui le partage avec les partis et quelques groupes de pression. Par ailleurs, l'extension colossale du domaine d'intervention de l'Etat tend à réduire les possibilités d'intervention personnelle du roi. Ajoutons que le message de cette marge d'action par Léopold III l'a bien évidemment encore limitée : « les membres de l'entourage du roi ne peuvent jamais oublier qu'ils n'ont pas officiellement d'existence propre, que leur rôle est de "gérer" la fonction royale... en faisant tout remonter vers le roi », note A. Molitor. C'est assurément ce que l'entourage de Léopold III avait prétendu ignorer.

La fonction royale est-elle pour autant insignifiante ?

Non. Sur le plan politique, le rôle joué par le roi lors de la formation et de la démission du gouvernement relève surtout d'un rituel qui évolue, mais laisse peu de marge au souverain. Les

## L'ANTI-MYTHE SOCIAL

discours royaux, toujours couverts par la responsabilité ministérielle, pourraient à certains moments, porter davantage la marque d'une action ou d'accents personnels.

En définitive, la signification de la fonction royale est surtout symbolique et représentative. Molitor y attache une très grande importance, puisqu'il estime que le roi apparaît à ce titre comme « la clé de voûte de l'Etat ». Mais ce symbolique — valeur en forte baisse — ne nous ramène-t-il pas directement au politique ?

Baudouin-clé-de-voûte : l'expression peut faire sourire. Il reste néanmoins que dans la mesure où le roi confirme sa conviction que « fédérer, c'est unir », l'institution monarchique pourrait, dans l'actuel processus de réforme de l'Etat, être un facteur antidissolvant, un « lieu de convergences », comme l'indique l'auteur.

Le roi est animé de la volonté de « servir le pays », voire de s'identifier avec lui, nous montre André Molitor. Et Baudouin I s'y applique manifestement. Le caractère héréditaire de la monarchie en fait cependant un citoyen très particulier, à qui est interdite toute vie normale et qui, en dépit de toutes ses curiosités, est enfermé dès l'enfance dans un univers artificiel. Un citoyen d'ailleurs moins désincarné qu'il n'y paraît : sa fortune personnelle, les relations déjà anciennes tissées entre la Cour et certains milieux financiers, l'Eglise et l'armée — tout cela interdit qu'on confonde le roi et Monsieur-tout-le-monde.

Ceci dit, on conviendra que le métier de roi est peu tentant. Mais précisément, il ne doit tenter personne, si ce n'est l'héritier présomptif, préparé à cette tâche ingrate...

**R. L.**

*André Molitor — La fonction royale en Belgique — Editions du CRISP — 184 pages.*

On peut donner à une enquête la saveur du vécu, tout en lui conférant le sérieux de l'information. Jos Schoonbroodt le prouve avec son « Antimythe social », où il analyse sous un angle très actuel certains mécanismes reproducteurs de la société, à commencer par l'école.

Le mérite de l'auteur est d'avoir globalisé la matière qu'il traite quotidiennement dans « La Cité » — ou mensuellement dans « La Revue nouvelle » — pour démontrer de manière vivante la puissance de quelques déterminismes sociaux. Se collettant avec l'anecdote — celle qui accroche le citoyen, sert l'idéologie dominante et « fait » l'opinion — Schoonbroodt montre par exemple que l'école reproduit les inégalités sociales, que le métier ne se choisit pas, que le chômage est massif non parce que la paresse a augmenté mais parce que l'offre d'emplois s'est gravement réduite, et, enfin, qu'il est possible — notamment par une réduction du temps de travail — de s'attaquer valablement au chômage.

Tout cela est raconté avec verve et simplicité — quitte pour le lecteur à encaisser à chaque chapitre de copieux tableaux chiffrés, dont le mode d'emploi est bien indiqué.

En même temps, la diversité régionale est éclairée, par exemple dans le domaine de l'emploi : l'auteur montre notamment que pour être spécifique, la situation de la région bruxelloise n'est pas plus favorable que celle de la Wallonie. « C'est une véritable crise de désindustrialisation vidant la capitale de son activité industrielle qui se produit actuellement », note-t-il. « on ne peut plus, ajoute-t-il, nier sous l'argument que la crise est internationale, sa façon bien à elle d'être dans les différentes régions du pays ».

Il nous a semblé que « L'antimythe » faisait une place insuffisante au lamination dont sont menacés de larges sec-

teurs du tertiaire en raison du développement de l'informatique et que par ailleurs le processus de déqualification de la main-d'œuvre, sous la pression de « l'austérité » et du chômage, n'était abordé que de manière épisodique.

On pourra regretter aussi que Joseph Schoonbroodt traite sommairement des thérapeutiques à mettre en œuvre pour combattre la crise. Certes, ce n'est pas l'essentiel de son propos, nous en convenons volontiers. Néanmoins, dans la mesure où arrimé au réel, attentif aux ravages de la crise qui rend les faibles encore plus faibles, il pose lui-même la question des remèdes, on reste sur sa faim. S'il démontre de manière convaincante que la réduction du temps de travail est une mesure utile et réalisable, s'il souligne que MM. Califice et Spitaels ont surtout visé à comprimer les statistiques du chômage, il nous paraît vraiment trop discret à propos de la création d'emplois socialement utiles et qui ne seraient ni temporaires, ni marginaux, à propos d'une politique qui tenterait de combattre la crise.

Mais peut-être sera-ce l'objet d'un « Anti-mythe » suivant ?

**R. L.**

*Aux Editions « Vie Ouvrière » — 240 pages — 345 F.*

## **35 ANS APRÈS : UN LIVRE HORS DU BROUILLARD**

Un livre et pas n'importe lequel : le « Livre des camps » (1). Son auteur : 134.711. Ou plutôt Ludo Van Eck, déporté à Dachau sous ce numéro. Arrêté pour sa participation à la résistance, à 22 ans, en mars 1944.

En 320 pages grand format et plus de 500 photos, dessins, plans et témoignages, avec un grand souci d'authenticité dans le choix des documents, les références, voici l'inventaire probablement

le plus complet de tous les camps nazis dans les différents pays.

A l'heure où une certaine propagande nostalgique et lénifiante va bon train en RFA et même ailleurs — tandis que des centaines de criminels nazis coulent des jours paisibles, loin des « horreurs de la guerre » et sous de plus honorables casquettes —, et au moment où Frans-Jozef Strauss (2) brigue les lauriers de la chancellerie, il faut lire ce livre.

Bien sûr, il ne s'agit pas de « rejeter la faute sur le peuple allemand ». Mais pas non plus d'ignorer qu'un peuple réputé « hautement civilisé », comme le rappelle dans sa lettre-préface Paul M.G. Levy, a pu voir naître chez lui le nazisme et a pu le porter sur les fonts baptismaux. La décision d'ouvrir Dachau n'a-t-elle pas été prise « dans la conviction d'apaiser ainsi les inquiétudes de la population nationale et d'agir selon sa volonté » (communication de Himmler le 21 mars 1933)? Cela aurait pu être ailleurs. Et cela fut, sous d'autres formes, en d'autres circonstances. En témoignent les millions de victimes des colonialismes « pionniers » — y compris le nôtre — à travers le monde. Et qui dit pour hier Dachau, Büchenwald, etc., dit aussi et pour aujourd'hui Chili, Guatemala, etc. Pour ne s'en tenir qu'aux formes les plus brutales et les plus concentrées d'annihilation de l'homme par l'homme.

Le « Livre des camps » devrait avoir sa place dans toutes les bibliothèques pour, nous dit Paul M.G. Levy, être exhumé « chaque fois qu'apparaîtra la tentation de l'autorité et de la force non contestée ». On n'aura pas le cœur de reprocher au préfacier, qui ne partage pas les conceptions philosophiques et politiques de « son frère » Ludo Van Eck, de sous-estimer, dans sa condam-

(1) Ed. Kritik, Diffusion Vie ouvrière, 1979. Rue d'Anderlecht, 4, 1000 Bruxelles. Prix : 795 F.

(2) C.M. N° 79 (décembre 1979).



nation des « idéologies », les contradictions de classes qui furent pour une grande part aux sources du fléau, et qui restent à l'œuvre dans un monde où l'exploitation et l'oppression des masses populaires ne favorisent pas ce « respect de l'éminente dignité de la créature humaine » dont il souligne à juste titre l'importance essentielle. Mais on lui saura gré de rappeler que le fanatisme peut se parer de tous les oripeaux, se ranger sous tous les drapeaux.

Ludo Van Eck nous dit, et son dire est verdict. Il nous montre tout ce qu'il est possible de montrer avec des mots et des images. « J'ai vu l'épouvante extrême, vécu l'angoisse panique, approché les profondeurs de la bestialité ». De cet enfer, aucun recoin ne nous est caché. Ici la conscience exclut la bienséance, et pourtant il ne s'agit pas de faire sensation. Les noms se succèdent, sarabande sinistre, par ordre alphabétique et par pays. Et des photos qui défilent sous les yeux se dégagent une impression de désolation infinie, d'horreur oppressante à en devenir monotone quelle que fût l'ingéniosité des bourreaux. Breendonck, Bergen-Belsen, Dachau, Esterwegen. Des rapés cadavériques et des morts qui témoignent encore. Flossenbürg, Neuengamme, Buchenwald. Les miradors, les potences, les chambres de torture. Ravensbrück, Sachsenhausen, Natzweiler-Struthof. Les salles d'incinération, les chambres à gaz, les cabines d'expériences. Amersfoort, Vught, Westerbork, Mauthausen. Un abat-jour en peau humaine. Des prisonniers mangeant leurs escarres. Une savonnerie et sa matière première. Belzec, Kulmhof, Majdanek. Auschwitz et Birkenau, Gross-Rosen, Sobibor. Stutthof, Treblinka, Varsovie.

« Humains », les camps nazis ? Humanité oui : celle des charniers humains, des cobayes humains. Celle aussi des tortionnaires « humains ». Celle encore — heureusement pour les

hommes — de l'espérance, du dévouement humains, en dépit des pressions morales et physiques. Celle, bien sûr aussi, de ceux qui cédaient : « Avec son corps, on avait brisé son âme ».

Folie pure, le nazisme ? Mais on nous montre ici dans toute sa rigueur le mécanisme concentrationnaire, fruit d'une certaine logique sans faille, d'un immense travail d'organisation. Discrimination - concentration - extermination : un seul processus.

L'enseignement que l'auteur tire de son expérience des camps est cependant aux antipodes du projet hitlérien : « Le message que nous portons est d'une importance capitale : les hommes peuvent être frères et sœurs (...) Nous étions camarades et si j'étais croyant, j'écrirais : chacun de nous était un Christ ».

Ne plus connaître l'horreur nazie a pour corollaire : ne pas oublier. « Ce livre s'adresse à la jeunesse », souligne Ludo Van Eck, « la jeunesse qui se révolte contre les valeurs existantes et qui cherche. » Livre salubre ajouterons-nous, en ces temps de crise profonde et de désarroi généralisé, alors que s'assombrit à nouveau l'horizon de la paix. Le succès du nazisme au cœur de l'Europe occidentale et en plein XX<sup>e</sup> siècle, nous rappelle que la crise peut engendrer le pire. Il importe contre elle de mobiliser le meilleur. En tenant compte que le danger présent, comme l'explique Jacques Moins dans ce même numéro, n'est pas chez nous la droite extrême mais l'autoritarisme insidieux du pouvoir. Notre « vieille » démocratie n'est pas à l'abri : le péril justement serait qu'elle vieillisse trop. C'est la tâche du mouvement ouvrier et de l'ensemble des progressistes de la développer jusqu'au bout, dans ses liens vitaux avec le vécu, hors du pourrissoir politique actuel. Et c'est l'intérêt de la démocratie d'empêcher que la réalité des camps hitlériens s'enfonce dans la nuit et le brouillard.

**Pierre ERGO.**

# EN REVUES

## LA REVUE NOUVELLE

La livraison de janvier de la R.N. présente un dossier sur les radios libres, établi par Henri Sonet. Dossier documenté, vivant, mais qui a fait, nous semble-t-il, la part trop mince aux pièges de la législation cadre, votée le 29 juillet 1979.

Le commentaire que Damien Thomas consacre à « Eurosystem... ou de l'efficacité d'un certain capitalisme » met en lumière « un certain processus d'irresponsabilité que l'on perçoit souvent dans un groupe comme celui de la Générale ». Il contient aussi des réflexions pertinentes, sinon originales, sur la politique belge d'exportations.

On lira avec le plaisir habituel la « Rose des vents » où J. Schoonbroodt s'amuse aux dépens du CVP et du PSC et affirme, déjà ! qu'« on n'en est plus à la stratégie devant assurer la réalisation de l'accord gouvernemental, mais à la tactique préélectorale... ». Nous restons par contre sur notre faim après le billet de S.D. sur la grève médicale : faut-il vraiment admettre que les syndicats ont trouvé dans « les médecins » « un adversaire qui les rassemble » ?

A noter : de Pierre Mertens, des notes intitulées « L'autodévalorisation iranienne » et, de Jean Salmon, une analyse du traité de paix entre l'Égypte et Israël, conclu à Camp David le 17 septembre 1978.

**R.L.**

150 F. — Janvier 1980. Rédaction-administration : rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles.

## BULLETIN DE LA FAR

Beaucoup à lire dans ce double numéro du Bulletin de la Fondation André Renard. Depuis les documents liés à l'actualité syndicale jusqu'à la précise chronologie syndicale — en passant par des études et des chroniques. Parmi les études, signalons celle de Patrick Bogacki et Henri Jolles sur les initiatives du gouvernement français en vue de mieux cerner la réalité des entreprises. Le Bilan social, espèce de plate-forme chiffrée annuelle à partir de laquelle les pouvoirs publics espéraient susciter discussions et négociations, a été accueilli avec méfiance par le patronat — avec hostilité par les syndicats. Technique de description de l'entreprise, le Bilan social se heurte bien évidemment, montrent les auteurs, à des contradictions : sert-il l'efficacité ou « la finalité de la vie » ? Pour le surplus, l'entreprise ne concerne pas que le personnel qui y travaille : l'environnement et le consommateur sont aussi concernés. Il faut encore trouver les formules qui rendent compte des nouvelles responsabilités assumées par l'entreprise.

Jean-Luc Degée entame la publication d'une analyse de l'évolution des grèves en Belgique, qui entend aller au-delà d'un certain « impressionnisme » ambiant. Analyse bien documentée, un peu scolaire, mais pleine d'intérêt, qu'on pourra plus valablement apprécier quand elle sera entièrement publiée.

Serge Beelen termine — avec des étincelles — son histoire de la réduction de la durée du travail. Cet historique devrait être mis dans les mains de tous les militants syndicaux : les tacti-

ques et ruses patronales y sont décortiquées avec minutie et, vues globalement, elles apparaissent assez indigentes. Qu'on soit en période de prospérité économique ou en période de crise, le patronat s'oppose aux réductions de la durée du travail et ne cède que devant l'action unie des travailleurs. Serge Beelen démonte la campagne d'intoxication et de mensonges entretenue par la FEB à propos du niveau des salaires et de la compétitivité de l'industrie belge, et surtout il montre les potentialités dont les 36 heures/semaine sont porteuses : elles peuvent briser la logique capitaliste du profit, en s'articulant autour du contrôle ouvrier, de la planification démocratique, de l'initiative industrielle publique et de la régionalisation. Divers documents sur la réduction du temps de travail (par secteurs, positions de la CEE, du patronat, etc.) sont joints à ce dossier.

Le Bulletin publie le compte-rendu

du colloque organisé en octobre 1979 à Pont-à-Lesse sur le thème « Une Europe en dehors des travailleurs et des régions ? » Colloque où est apparue avec éclat la diversité des situations régionales dans la CEE, ainsi que la diversité des points de vue au sein de la gauche. L'exposé présenté par Jean-Maurice Dehousse sur les bienfaits de la régionalisation en Belgique prend aujourd'hui une tonalité quelque peu funèbre : non décidément, le parallélisme entre réformes de l'Etat et décisions économiques et sociales n'a pas produit pour la gauche les résultats que certains escomptaient... D'abondantes notes de lectures complètent le sommaire.

**R.L.**

N° 103/104 — 150 F. Rédaction-administration : 9, place Saint-Paul, 4000 Liège.



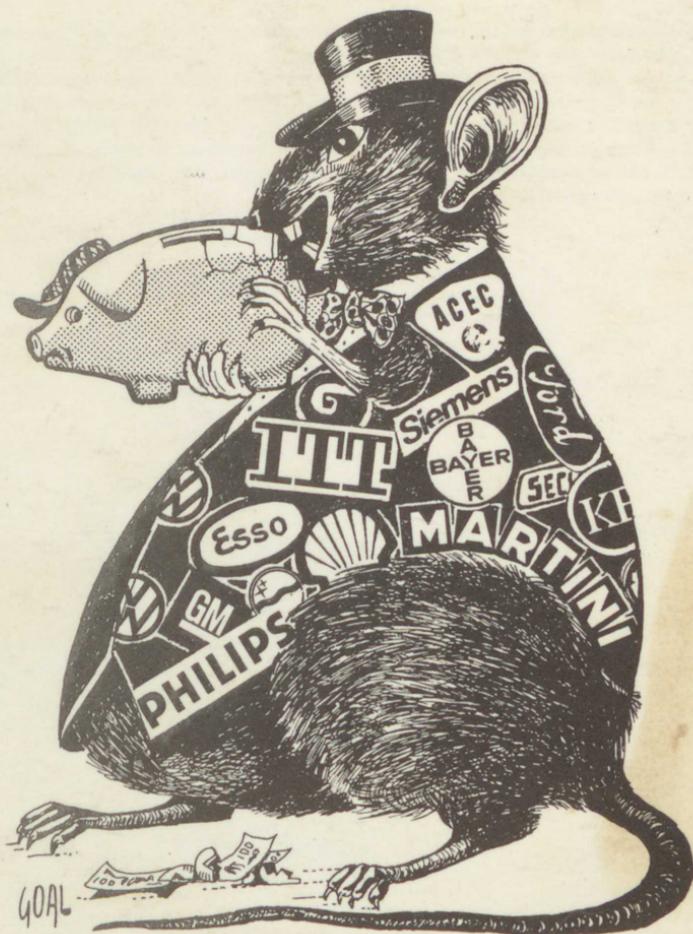
**les  
Bons d'épargne  
CGER   
ça rapporte!**

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

*Les pages extérieures de couverture et les pages 18 et 23 de ce numéro sont illustrées par Alfons Goossens. Sous le nom de GOAL, ce dessinateur né en 1938 a signé maintes caricatures publiées dans l'hebdomadaire « De Rode Vaan », dans le mensuel « Vrede » et nombre de publications progressistes belges. Nous le remercions d'enrichir à leur tour les « Cahiers marxistes » de sa collaboration. Notre revue continuera, dans la mesure de ses possibilités, d'ouvrir ses pages aux artistes désireux d'illustrer un numéro et d'y être présentés.*

*Plusieurs de nos lecteurs ont eu la mauvaise surprise de trouver des pages blanches dans notre numéro de janvier. Nous les prions de nous excuser de cet incident technique d'autant plus malencontreux que, souvent, ce sont plutôt les pages disponibles pour les articles potentiels qui nous font défaut. En soutenant les C.M., en vous y abonnant, vous nous aidez à mieux satisfaire et votre appétit de lecture, et nos exigences pour améliorer l'outil qu'ils constituent. Il va de soi que des exemplaires de remplacement sont à la disposition des lecteurs qui ont reçu des numéros incomplets.*

*Un abonnement aux « Cahiers Marxistes »...*



*...ce n'est pas ça qui ronge un budget*

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 500 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 250 F

Etranger : 600 F

Soutien : ..... F.

ADRESSE : 20, avenue de Stalingrad — 1000 Bruxelles

Téléphone : (02)512.90.12

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef  
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F